

Cahier RABOIS

histoire du Protestantisme aux Lèves

photocopie

163 J - 4320 - 002

Les Lèves

+ note Arlette Raynaud
+ note pasteur De goultes
72 p.

SHPVD

L'original du cahier de :

" NOTES SUR L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME AUX LEVES "

par J.J. RAGON

a été acheté par les Archives municipales de Ste Foy lors de la vente des papiers et documents détenus par Jean Corriger (17 Octobre 1993).

J'ai demandé aux Archives municipales une photocopie de ce document pour le remettre dans les archives consistoriales. Malheureusement cette photocopie est défectueuse. Je l'ai donc collationnée avec le texte original afin de compléter les fins de phrases et même les pages manquantes.

J'ai ensuite dactylographié le texte de cette photocopie corrigée afin que le texte soit bien clair et lisible.

Bien entendu j'ai gardé l'orthographe et la ponctuation du texte original (où le point virgule remplace souvent le simple point).

Dans le cahier original de J.J. RAGON des notes en marge ont été rajoutées. Je les ai réintroduites dans le texte en mettant ces notes ou phrases entre parenthèses, ceci afin de ne pas alourdir les marges. Une fois le texte relié il devient parfois difficile en effet de bien lire les marges.

Le Fleix, printemps 1994

J. Degouge

Pasteur retraité

On trouve donc ci-joint, dans le même dossier, la photocopie défectueuse et le texte dactylographié. Il y a lieu de les garder ensemble, dans un même dossier, au cas où l'on voudrait confronter les deux textes. Errare humanum est !

Jean Jérôme RAGON a été instituteur public à Pessac de 1874 à 1890. Son père était tisserand aux Lèves. On n'a pas encore, à ce jour, retrouvé l'état-civil de J.J. RAGON ni son plan de carrière. Ses écrits ne sont pas datés. Mais il a dû mourir en 1920 ou 1923.

Pour la sté d'H.P.V.D. - Maria -

J'ai repris les notes de ~~J. J. Ragon~~ concernant
la ~~sté~~ "l'histoire du Protestantisme aux Lèves"
par ~~J. J. Ragon~~ et dactylographiées par
le ~~sté~~ J. Degouge, pasteur retraité, au Fleix, au
printemps 1994.

SHPVD

~~J'ai comme lui respecté les noms~~

~~J'ai comme J. Degouge respecté~~

Je les ai tapuscrites ~~à l'ordinateur~~ tout en ~~gar~~
respectant l'orthographe et la ponctuation. Cependant
avec l'outil moderne qui est l'ordinateur, ~~deux~~ choses
~~seules~~ choses ont changé "le bas des pages", qui sont
numérotés qui s'échelonnent de 1 à - - - et
J'ai ~~ici~~ bien entendu la mise en page. Pour une
J'espère que meilleure visibilité l en 14.

~~Ces notes sur l'histoire du Prote aux Lèves méritent~~
~~d'être publiées par notre association~~

La SHPVD se ~~doit~~ ^{doit} de conserver, peut-être même
de publier le travail remarquable de cet instituteur,
enseignant dans ^{les} écoles protestantes des Fleix et de
Pessac et Digne.

M. A. Raymond.

retraité de l'E.N le -
"garant" Valérie -

NOTES

SUR L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME

AUX LEVES

par J.J. RAGON

— Bibliothèque du Temple des Bouhets —

x

x x

(Le manuscrit original se trouve aux Archives Municipales
de Sainte-Foy- la-Grande)

J'ai tenu à faire part à tous mes coreligionnaires des Bouhets, des notes que j'ai recueillies sur le passé de leur église, et je puis ajouter de notre église, parce que c'est aux Bouhets que j'ai été baptisé, que j'ai fait ma première communion et mes premières expériences religieuses.

J'ai puisé à diverses sources, surtout aux archives de la mairie des Lèves, mais on trouverait ailleurs d'autres renseignements, particulièrement dans les archives des communes voisines qui faisaient partie de la même église réformée. Il y a aussi à la mairie de Sainte-Foy des registres relatifs aux actes pastoraux des églises protestantes, aux déclarations de décès de ceux de la Religion Prétendue Réformée et aux décès " des personnes auxquelles a été refusée la sépulture ecclésiastique ". On pensera peut-être que beaucoup de détails sont insignifiants mais ce sont les détails qui intéressent, et lorsqu'il y en a tant qui nous ont échappé ceux qui restent ne peuvent pas être indifférents aux descendants de ces protestants qui ont souffert pour leur foi.

Vers le milieu du XVI^{ème} siècle la Réforme avait fait de grands progrès à Sainte-Foy et dans les environs; " on n'en était plus à se cacher de désertier la messe pour les réunions évangéliques " (1) selon l'expression du temps.

Précédemment il y avait eu des Albigeois dans le pays d'après ce que dit Guinaudie.

" Des familles plus attachées à leur pays restèrent dans l'Agenais; mais pour se soustraire aux recherches des inquisiteurs, elles se creusèrent dans les flancs des rochers des souterrains connus sous le nom de caches. On en trouverait dans les communes de Pineuilh, de Saint-André, de Margueron, des Lèves, de Thoumeyragues, au lieu dit les Moynards, dans celle de Saint Quentin, au tertre des Mondoux, etc...".

Dès le début Eynesse et Les Lèves furent des églises soeurs; aucune d'elles n'avait la prééminence; tantôt nous voyons Eynesse et Les Lèves, tantôt Les Lèves et Eynesse, et les pasteurs résident selon les époques dans l'une ou l'autre église.

C'est probablement en réponse à une lettre inédite " de Lèves à Eynesse ", conservée dans une bibliothèque de Genève, qu'en 1561

(1) Histoire de la Réformation... par E. Gaullieur, page 95.

Robert Fraisse et Arnould Cordier, étudiants à Genève, sous Calvin, furent envoyés à Eynesse et, de là, desservaient toutes les localités voisines comme Les Lèves ..." (1).

En 1567, Robert Fraisse était toujours pasteur à Eynesse; il le fut, paraît-il, jusqu'en 1575, et fut remplacé par Jehan Gueydon.

Un autre document mentionne avec Robert Fraisse, Jehan Gueydon, venu aussi de Genève. En 1578 Gueydon figure comme desservant l'église d'Eynesse. Ainsi que l'a dit Michelet: " S'il faut quelque part en Europe du sang et des supplices, un homme pour brûler ou rouer, cet homme est à Genève, prêt et dispos qui part en remerciant Dieu et lui chantant ses psaumes ".

Que se passa-t'il aux Lèves pendant les années qui suivirent ? Je ne sais trop. Certainement il y eut des troubles comme dans bien d'autres lieux.

D'après Guinodie, dans son Histoire de l'arrondissement de Libourne, les réformés auraient détruit le bas côté du midi de l'église des Lèves ; cependant malgré les guerres et les persécutions l'église réformée tint bon et progressa. Comme toutes les églises des rives de la Dordogne, celle des Lèves et Eynesse fut constituée ou dressée, comme disaient nos pères, vers 1565. Parmi les familles qui la composaient se trouvait celle des Géraud de Langalerie dont les armes portaient " de gueules à une tour " d'argent accompagnée de trois molettes d'éperon de même, deux " en chef et une en pointe " (Armorial des Landes). Jehan Géraud, seigneur de Langalerie, qui était avocat, défendit les réformés dont on empêchait les réunions à Bordeaux; et, en septembre 1561, à l'Hôtel de ville, devant les jurats il soutint " d'une voix éloquente et ferme..." que les religionnaires avaient le droit de se réunir ". (E. Gaullieur. Histoire de la Réformation... page 300). Hélas! la liberté des cultes n'était pas encore comprise. Un peu plus tard on comptait dans les réformés, les de Rabat, seigneurs de la Beauze.

Un temple avait été bâti à Eynesse; il fut démoli dans le même siècle; c'est ce qui ressort d'une pièce des Archives municipales de Ste Foy qui fait mention de la démolition du temple d'Eynesse en vertu d'une commission du roi de Navarre (11 septembre 1580).

(1) Histoire de la Réformation ... par E. Gaullieur, page 277.

Il ne semble pas qu'il y ait eu un temple aux Lèves mais après l'édit de Nantes, quand une ère de paix parut s'ouvrir, les réformés des Lèves en bâtirent un aux Gourds; ce fut " sur la fin du règne d'Henri IV ou au commencement de celui de Louis XIII ". (Caris - Essai sur le développement de la Réforme à Ste Foy). Selon toute vraisemblance le temple des Gourds occupait un terrain appartenant aujourd'hui à M. Gros et bordant la route du Chemin de Chollet, 3 ou 4 mètres après le tournant (côté droit). Là en effet des restes de bâtiments ont été découverts, d'après ce que m'a dit Mr Sivadon, des Gourds; et l'on se demande de quelle autre construction ils auraient pu venir.

A peu près en même temps un autre temple fut construit à Eynesse, au lieu des Roudiers; l'école des filles en occupe l'emplacement; le terrain était encore vacant dans les premières années du XIXème siècle.

Sur la fin du règne de Henri IV et dans les premières années de celui de Louis XIII, P. Danglade père figure comme pasteur à Eynesse. L'église d'Eynesse fut très florissante sous Louis XIII et durant " les premières années du règne de Louis XIV". P. Danglade père figure comme pasteur des Lèves au Synode de Miremont en 1597.

Après l'assassinat de Henri IV " les craintes des protestants se renouvelèrent. Des bruits d'extermination circulaient parmi le peuple, " les catholiques devenaient plus arrogants. Lorsqu'on apprit la nouvelle du mariage du jeune Louis XIII avec Anne d'Autriche, l'infante de l'Espagne catholique ce fut une vraie panique " (Caris). Le ministre Sully avait été mis de côté et une foule de mesures inquiétantes pour les protestants furent cause que ceux-ci se concertaient de temps en temps pour arrêter la ligne de conduite qu'ils devaient tenir. Leurs craintes étaient atténuées par le fait qu'ils étaient maîtres de Ste Foy, place de sûreté, à eux accordée par l'édit de Nantes, et parce qu'ils pouvaient compter sur le secours du Marquis de La Force, un des plus puissants seigneurs de la contrée. D'abord gouverneur du Béarn, La Force avait été appelé par Louis XIII à Bordeaux, au sujet de l'édit de main levée; il perdit dans la faveur royale et, molesté outre mesure, il leva des troupes pour sa sûreté.

Pour ce qui nous concerne nous noterons que dans les premiers jours d'octobre 1615 les habitants des Lèves virent passer trois mille cavaliers gardant " l'ordre de marche le plus sévère "

(de St Loup - La Gorge d'enfer) et commandés par Pardaillan le gouverneur protestant de Sainte-Foy. Cette troupe se dirigeait sur Saint-Ferme, important à posséder comme "boulevard pour se défendre contre les entreprises qui pourraient venir du côté de " la Garonne " (de St Loup). St Ferme fut pris mais ne resta pas longtemps au pouvoir des protestants. Cet insuccès joint aux manoeuvres louches de Pardaillan diminua peu à peu la confiance que ses coreligionnaires lui avaient montrée jusque là. Son gendre, Théobon, captal de Puchagut, attirait mieux les sympathies des réformés; on le vit bien, lorsque dans une assemblée tenue à Bergerac, le 5 mai 1621, le sieur de la Siguerie, député de Ste Foy, déclara au nom des consuls que la ville n'accepterait comme gouverneur que Théobon.

Sur ces entrefaites, un fils de Pardaillan, nommé Mirambeau, gouverneur de Monheurt, sur la Garonne, laissa prendre cette place par l'armée royale. Les protestants l'accusèrent sourdement de trahison, et le regardèrent depuis avec défiance. Je ne sais si l'accusation était fondée; toujours est-il que peu après il s'entendit avec le duc d'Elbeuf qui commandait pour le roi en Guienne et en obtint de l'argent et des hommes qu'il cacha au château de la Beauze où il passa le premier hiver de 1622. C'est là qu'il organisa son projet de surprise de la ville de Ste Foy.

Voici comment de St Loup raconte la chose dans son livre, La Gorge d'enfer, page 366. " Mirambeau ... écrivit à Théobon une " lettre où il lui proposait de livrer la place. Il devait s'assu- " rer de quelques amis, se rendre maître pendant la nuit de l'une " des portes et le lui faire savoir par un signal convenu. Aussitôt " Mirambeau entrerait avec ses hommes.

" Pour faire parvenir sa lettre Mirambeau la confia secrètement " à une paysanne qui, chaque matin, allait à Sainte-Foy vendre du " lait de porte en porte.

" La laitière lui avait promis d'être discrète. Mais quel serment " pourrait empêcher une laitière de parler. Bref, comme elle servait " son lait chez l'un des consuls dont la maison à tourelle faisait " le coin de la rue Perrine et de la Grand' Rue, elle ne put s'em- " pêcher de dire à la bonne qu'elle devait se hâter parce qu'elle " avait une lettre importante à remettre.

" Le Consul entendit le propos et tout aussitôt se présenta.

" - Vous portez une lettre, laitière ?

" - Oui, Monsieur le Consul.
" - Et à qui donc ?
" - On m'a recommandé le secret, fit la laitière. Ainsi c'est tout
" à fait entre nous; j'ai à remettre cette lettre à M. Théobon.
" - A Monsieur le marquis de Théobon ?
" - A lui-même.
" - Mais, ma bonne, Monsieur de Théobon n'est pas levé de sitôt.
" Pour le voir il vous faut attendre plusieurs heures. Donnez-moi
" donc cette lettre. Je verrai monsieur de Théobon dans la journée
" à l'hôtel de ville, et je me charge de la lui remettre moi-même.
" La naïve laitière, charmée de la complaisance du Consul, lui
" remit la lettre et s'en alla toute heureuse. A peine eut-elle
" tourné les talons que le consul rentré dans son cabinet prit
" connaissance de la missive. Il y eut dans la journée conseil à
" l'hôtel de ville. Le marquis de la Force et Théobon y assistaient.
" Le Consul prit la parole et dit qu'il avait à faire une commu-
" nication intéressant la sûreté de la ville. Il ouvrit la lettre
" de Mirambeau et en donna lecture.
" Aussitôt Théobon, sans se laisser déconcerter, protesta que cette
" lettre, de la part de son beau-frère, avec lequel il se trouvait
" en mésintelligence, n'était qu'un artifice pour le perdre auprès
" de ses coreligionnaires de Sainte-Foy".

On crut ou on fit semblant de croire Théobon et les choses en restèrent là pour le moment. Ceci se passait en février ou au commencement de mars 1622 (22 février 1622 d'après les archives de Ste Foy).

Cependant Louis XIII, malgré de sages conseillers qui l'engageaient à conserver purement et simplement l'édit de Nantes, quitta de nouveau Paris pour entrer en campagne. En mai 1622 son armée arrivait pour la seconde fois devant Sainte-Foy où commandait le marquis de La Force.

Louis XIII "résolus de rentrer dans Sainte-Foy par la voie des négociations.

" Le roi comptait alors parmi ses serviteurs les plus dévoués un
" homme sûr, à l'esprit fin et délié qui portait le titre de Comte
" de Brienne mais que l'on désignait habituellement sous le nom
" de La Ville-aux-Clercs. La Ville-aux-Clercs était Conseiller
" d'état, il avait l'habitude des affaires et savait, au besoin,
" se tirer d'un pas difficile. Louis XIII le dépêcha vers La Force

" avec une missive où des propositions d'accomodement pour la
" reddition de la place étaient faites.

" L'entrevue entre le chef des huguenots et l'envoyé du roi eut
" lieu au château de la Beauze.

.....

" La Force était accompagné des consuls de la ville et des princi-
" paux de la noblesse.

" La Ville-aux-Clercs prit le premier la parole; il rappela au
" chef protestant que toutes les places qui étaient au pouvoir des
" Calvinistes, Tonneins, Clairac, et plusieurs autres, avaient été
" prises ou rendues par transactions; il lui offrit en même temps
" des avantages en échange de la ville qu'il avait entre les mains.

" La Force rejeta ces propositions.

" - Je vous ai apporté, observa La Ville-aux-Clercs, le traité du
" sieur de Lusignan, afin que vous le voyiez: moyennant 50.000 livres,
" il remet Clairac entre les mains du roi; il ne vous reste plus
" que Sainte-Foy; que désirez-vous donc ?

" - Je désire, répondit La Force, qu'il plaise au roi d'avoir
" pitié de son pauvre peuple et de donner la paix à ses sujets de
" la religion, qui ne respirent que très humble obéissance envers
" lui.

" - Cela dépend des volontés de Sa Majesté, répondit La Ville-aux-
" Clercs; mais estimer que la ville de Sainte-Foy oblige d'entrer
" en traité pour tout le reste, il n'y a pas grande apparence.

" Il y eut force discours sur cette matière; enfin le marquis de
" La Force dit au Secrétaire d'état : Ceux qui font profession de
" la religion en cette province ont fait élection de moi pour les
" assister; je ne les abandonnerai jamais, et particulièrement la
" ville de Sainte-Foy, que je veux garder de tout mon pouvoir.

" La Ville-aux-Clercs s'ouvrit alors davantage.

" - Le roi, répondit-il, vous accordera, je l'assure, ce que vous
" voudrez pour Sainte-Foy; mais pour ce qui est d'y comprendre la
" province, malaisément le fera Sa Majesté car tous se sont rendus
" criminels et ont perdu le bénéfice de ses édits; le roi est
" résolu de les poursuivre comme tels, de faire raser les maisons
" des seigneurs et de leur ôter leurs biens, car la plupart ont
" contrevenu à la déclaration qu'ils avaient signé.

" - S'il en est ainsi, dit le marquis de La Force je puis bien me
" retirer, car je ne les laisserai point, je suis décidé à mourir

" avec eux.

" Quand La Ville-aux-Clercs vit cette fermeté il s'adoucit.

" - J'ose bien croire, dit-il, qu'à votre considération le roi
" fera beaucoup; que voudriez-vous ?

" - Qu'ils puissent, répondit La Force, vivre en sûreté, suivant
" les édits de paix, jouir de leurs biens, et avoir l'exercice
" libre de la religion.

" - Or, dit le sieur de La Ville-aux-Clercs, il se faut voir davan-
" tage; à présent il est tard ...

" Les conférences s'arrêtèrent là et ne furent point reprises".

" (Henry Ribadieu. Les Châteaux de la Gironde).

Malgré des prodiges d'activité et de vaillance, La Force comprit qu'il ne pouvait tenir longtemps devant des forces supérieures et il entra enfin en pourparlers en vue de la capitulation.

Voici une partie de l'article 15 du traité qui fut conclu:

" Les sieurs de Boursoules, de Théobon, de Bagnac, de Saint-Léger,
" de Brecquepignot, de Lamothe, de Bacalan et de Beauville seront
" rétablis en leurs états, offices et dignités"....

" Louis XIII partit de Ste Foy le 28 mai et prit la route d'Agen
" par Monségur " (Jules Determes - Albert) il est donc probable qu'il passa aux Lèves.

En 1637 sur un rôle de la paroisse de Riocaud se trouve Jehanne Phellipot, damoiselle qui possède aux Grands Sarrazins un bien pour lequel elle paye 16 sous, 1 denier. Elle était probablement de la même famille qu'Arnaud Phelipot, pasteur de Ste Foy.

L'édit de Nantes passait comme étant observé pour la partie non politique mais la liberté religieuse n'en recevait pas moins en fait de nombreux accrocs, en voici un exemple :

Outre le service du temple des Gourds, un autre culte avait été établi aux Jourdys, actuellement propriété de Mademoiselle Planteau, et les trois pasteurs de Sainte-Foy venaient de temps en temps le présider. Ils furent accusés en célébrant le culte à Eynesse, Les Lèves, Ligueux, St André-de-Cabeauzes et les Jourdys de faire incursion en dehors du cercle qui leur avait été prescrit et la Chambre de l'édit devant laquelle ils comparurent leur défendit de continuer; c'était en 1637.

Nous n'avons que peu de renseignements sur l'église des Gourds et Eynesse (voir aux notes supplémentaires); une pièce du colloque du Bas-Agenois, tenu en 1660, nous apprend que le sieur Maras en

est le pasteur et qu'on y compte quatre cents communiants. Quelle humiliation en comparant ce chiffre à celui d'aujourd'hui !

Le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français (N° 11 de 1902) dit qu'Etienne Rigaud était pasteur des Gourds en 1667. (Le pasteur Etienne Rigaud a dirigé l'église des Gourds et Eynesse avant d'aller à Ste Foy; voir aux notes supplémentaires). J'incline à croire que cette information est inexacte. L'état de 1660 dont on vient de parler porte Etienne Rigaud comme un des pasteurs de Sainte-Foy; il n'est pas probable que si peu d'années après il ait échangé le poste important de Sainte-Foy pour celui des Gourds. Ce qui a pu induire en erreur l'auteur de l'article, c'est qu'il a trouvé le pasteur Rigaud propriétaire dans la paroisse des Lèves. Il y possédait en effet, en 1667, d'après le rôle des tailles "13 " journaux et quart de terres pour lesquelles il payait 11 livres " 6 sols; elles étaient plantées de vignes; en 1675 il vendit 50 " pièces de vin et encaissa de ce chef 675 livres". (Bulletin cité).

Nous sommes arrivés à l'époque où le gouvernement de Louis XIV est décidé à révoquer l'édit de Nantes; de nombreuses mesures préparent peu à peu cette révocation; aux Lèves nous relevons la suivante que nous trouvons dans les registres de la paroisse qui sont déposés aux archives de Sainte-Foy:

" Estienne Capoulau, prêtre et archiprêtre de Ste Foy le grand
" assisté de maistre Jean Guilbert son substitut pour la visite du
" dit archiprêtre en présence de maistre françois landès, prêtre et
" curé de St pierre d'Eynesse, juridiction de Ste foy le grand a
" béni une grande croix plantée dans le cimetièrè dudit St pierre
" et pareillement a réconcilié le dit cimetièrè qui auparavant estoit
" prophané comme estant comun avec les religionnaires prétendus
" réformés et pour la plus grande gloire de dieu et de l'église
" après les en avoir chassés et leur avoir fait inhibitions et défenses sous paine de désobéissance à sa majesté"... (16 mars 1666).

A tout instant l'édit de Nantes était violé; les vexations et les injustices de toutes sortes ne se comptaient plus; les temples étaient démolis les uns après les autres; par ordonnance du 7 mars 1671 pour les temples d'Eynesse, Loubès et des Gourds. Même date pour le temple de Montpazier. Pour ces quatre temples l'arrêt du Conseil d'Etat est du 7 mars 1671 ou peut-être, comme je l'ai lu ailleurs, du 4 mars. Le 19 septembre 1671, pour Eymet; le 21 décembre

1672 pour St André de Cabeauzes; (le temple était aux Cabeauzes, actuellement maison Lédrier). Le 3 février 1673 pour Ligueux; le 24 juillet 1679 pour Laforce et Eyraud. A Eyraud la place du temple devait servir de halle publique. Le 7 août 1679 pour Lalinde; le 18 septembre 1679 pour La Madeleine, faubourg de Bergerac; le 30 novembre 1682, interdiction du culte au château de Laforce; le 7 décembre 1682 pour Monbazillac, Gardonne et Cours, dans le diocèse de Sarlat; en 1681 pour Libourne (temple du faubourg des Fontaines); en 1682 pour Bergerac; le 20 février 1673 pour Bazas; en 1683 pour Mussidan, Fougueyrolles, Sainte-Foy. L'arrêt du Parlement, siégeant à La Réole, relatif à la démolition du temple de Sainte-Foy est du 2 juin 1683; la démolition eut lieu du 19 au 21 juillet de la même année. Le marché de la volaille occupe l'emplacement de ce temple. Le 8 septembre 1685 ce fut le tour des temples de Gensac, Gironde, Meillan, Pellegrue, Saussignac, Montcaret; la même année, de Pujols et des Billaux, près Libourne. Le temple de Bègles, près Bordeaux, fut interdit le 5 juin 1685 et sa démolition eut lieu le 16 septembre suivant. La place de la République, autrefois place du Prêche, occupe le lieu où se trouvait le temple.

Les dragons parcouraient les campagnes pour forcer les conversions; il y eut un temps où dix-sept compagnies se trouvaient à Sainte-Foy, " désolant, dit une lettre de cette époque, tous les " lieux où elles passent, les remplissant de deuil et de désespoir, " et répandant devant elles la terreur et l'effroy dans tous ceux " dont elles approchent ".

Les pasteurs paraissent être restés au milieu de leurs troupeaux affligés jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, le 18 octobre 1685, et quand à ce moment ils furent obligés ou de se faire catholiques ou de quitter la France dans les quinze trois mille ? pasteurs s'expatrièrent.

Dans la région partirent pour l'Angleterre Pierre Rondellet, pasteur de Bègles ou de Bordeaux, Théodore Jarlan, pasteur de Limeuil, en Périgord, avec sa femme et deux enfants de 4 ans et de 3 ans; Pierre Superiori, pasteur de Castelnaud de Mirande, en Périgord; seul;

Jean Costabadie, pasteur de Beaumont en Périgord, avec sa femme et deux enfants de 5 ans et de 3 ans et demi;

Jérémie Tinel, pasteur de Villeneuve dePuchagut, avec sa femme seulement.

Jean Briffaut, pasteur de Castillon, seul.

Bernard Augeard, pasteur de Feugarolles (probablement Fougueyrolles, en Périgord), peut-être s'agit-il de Fauguerolles, actuellement dans le département du Lot-et-Garonne, d'abord seul puis, par congé de sa majesté, Marguerite Milet, sa femme, avec deux filles, Marguerite et Clérisse.

Partirent pour la Hollande, Isaac Goyon pasteur de Bègles ou de Bordeaux;

Jacques Garissoles, pasteur de Bergerac, avec sa femme et deux de ses enfants, l'un de 5 ans et l'autre de 15 mois;

Joseph Azimon, autre pasteur de Bergerac, seul;

Jean Gellieux, pasteur de Montignac en Périgord, avec sa femme et deux enfants de trois ans et d'un an;

Daniel Gellieux, pasteur de Gardonne, avec sa femme;

Pierre Gellieux, pasteur de Clairans, en Périgord, seul;

Jacques Brun, pasteur à Cours de Pile, en Périgord, avec sa femme.

Daniel de Cartier (un ancêtre de la famille noble des de Cartier) pasteur du Fleix, avec sa femme et un fils de 2 ans.

Elie Royère, pasteur de Libourne, avec deux enfants de 6 ans et 3 ans;

Isaac Darroyx, pasteur de Sainte-Foy, avec sa femme et trois enfants de sept ans, six ans, et huit mois.

A ces noms qu'on trouve dans une liste de Ris, intendant de la province de Guienne, M. Edmond Hugues ajoute Jacob Brun, pasteur des Gourds (Les Lèves). Il se réfugia à Amsterdam, en Hollande, où il prêcha alternativement avec plusieurs autres collègues français.

Les conversions qui sont inscrites dans les registres des Lèves et de Thoumeyragues s'échelonnent du 3 mai 1676 jusqu'à la Révocation. Pour Thoumeyragues, il y a d'abord un registre spécial de nouveaux convertis, et les autres abjurations sont dispersées selon leur date dans les registres de l'état-civil, tenus comme on sait par les prêtres. La première abjuration est ainsi libellée: " L'an mil six cent septante six et le troisième jour du mois de may, Catherine Dumazeau, de la paroisse de Thomayragues au diocèse d'Agen, a fait abjuration de la religion prétendue et réformée et profession de la religion catholique, apostolique et romaine, à qui j'ai donné l'abjuration de son hérésie suivant les formes

accoutumées et suivant le pouvoir spécial à moy donné par Monseigneur l'évesque et Comte d'Agen dans l'église de nostre dame de Thomayragues és présence des témoins qui ont signé avec moy au registre de ladite Eglise ".

Signé: Monbrun, prêtre et curé de Thomayragues.

La même formule est ordinairement employée pour les abjurations qui suivent; ce sont celles, le 18 Octobre 1676, d'Alix Bouet, veuve de Jean Sandeau;

le 8 décembre 1677, de Marie de Lisvorm ? et de Marie Lagarde; celle-ci native de la paroisse de St Quentin;

le 1er janvier 1679, de Françoise Brisseaud, native de la paroisse de Massugas;

le 10 avril 1679, d'Izabeau Beupertuis, native de la paroisse de Margueron;

le 15 février 1680, de Marie Pagès, native de la paroisse de Margueron. (Peut-être était-elle de la même famille que Pierre Pagès, sieur de Margueron, qui subit le martyre à Sainte-Foy, en 1692).

le 26 janvier 1681, d'Anne Boulin, fille de David Boulin et de Marie Drilhollé;

le 3 avril 1681, de Pierre Martineau;

Le 7 avril 1681, de Magdelaine Deuls (ou Doche) -peut-être David, un ascendant de Sivadon de Rouau, et demeurant, croyons-nous à Raït-fille de Jean Deuls (ou Doche) et de Jeanne Coculet, native de la paroisse de Riocaud;

le 28 octobre 1681, de Pierre Fabareu (ou Favereau) âgé de 22 ans, fils d'Estienne Fabareu (ou Favereau) et de Marie Toulouze... dans la maison de son père estant dans son lit malade, és présence d'Estienne Fabareu (ou Favereau) son père, de Marie Toulouze sa mère et de Catherine Fabareu (ou Favereau) sa soeur, témoins qui n'ont signé pour ne savoir;

le 24 février 1682, de Jean Dumazeau, laboureur âgé de 23 ans ... és présence de Vital Nadeau, sieur Dusey, de Pierre Rafy et de demoiselle Thérèse Nadeau;

le 8 mars 1682, de Pierre Martineau, âgé de 29 ans;

le 30 mars 1682, d'Antoine Cramail, âgé de 40 ans, natif de la paroisse de la Rouquette, juridiction de Sainte-Foy;

le 19 avril 1682, de Jeanne Gorin, veuve, âgée de septante ans;

le 20 septembre 1682 de Jacques Beluguet (ou Bibuguet) âgé de 20 ans; témoins Pierre Rafy, Claude Nadeau, Jean Faurie, David Favereau et d'... qui n'ont signé pour ne savoir;

le 17 novembre 1682, de Daniel Dumazeau âgé de 25 ans;

le 24 novembre 1682, de Joseph Martineau âgé de 60 ans, charpentier aux Bassignets;

le 20 décembre 1682, de Catherine Rhé (ou Roche) âgée de 10 ans, et de Marie Rhé (ou Roche) âgée de 8 ans; (il faut se rappeler que les enfants, dès l'âge de sept ans, avaient le droit de se convertir sans la permission de leurs parents).

le 22 décembre 1682, de Suzanne Sarrasin, âgée de 15 ans; la cérémonie se fait dans l'église de Riocaud en présence des curés de Landerrouat et des Lèves;

le 3 janvier 1683, de Simon Rolan, âgé de 26 ans, de Marie Rolan, âgée de 14 ans, de Magdelaine Rolan, âgée de 12 ans, et de Jean Baluguet (ou Bibuguet);

le 8 janvier 1683, de Pierre Rabot, laboureur, âgé de 35 ans;

le 15 janvier 1683, de Jeanne Bonté (la famille Bloin était surnommée La Bonté), âgée de 25 ans, et de Jeanne Gnids ? âgée de 35 ans;

le 14 février 1683, de Jeanne Chatanier, âgée de 30 ans;

le 19 février 1683, de Marie Drilhollé, âgée de 45 ans, et de Jeanne Rabot, âgée de 8 ans;

le 11 juin 1684, d'Ester Pauly, âgée de 65 ans;

le 30 octobre 1684, d'Estienne Buty, âgé de 35 ans;

le 31 décembre 1684, de Guillaume Mougoudon, âgé de 25 ans, qui se marie le 5 février suivant avec Jeanne Faurie, tous deux de la paroisse de Thoumeyragues;

le 27 février 1685, de Simon Rolan, âgé de 7 à 8 ans;

le 28 février 1685, d'Anne Dumazeau, âgée de 7 à 8 ans;

le 26 août 1685, de Mathieu Frugier, dit Tousiaou;

le 27 août 1685, de Guillaume Martineau et quatre de ses enfants dont le plus jeune a 18 ans; de Pierre Martineau, avec quatre garçons, le plus jeune de six ou sept ans, et deux filles de 11 à 14 ans; de Daniel Boué avec quatre filles dont la plus jeune a 8 ans, et deux garçons dont l'un de 14 ans et l'autre de 6 ans; d'Anne Merveilleau, femme de Daniel Boué; de Catherine Grossia, femme de Jacques Martineau; d'Anne Martineau, fille de Jacques Martineau; de Marguerite Martineau, fille de feu Pierre Martineau; de Jean Buty, de Pierre Buty et d'Antoine Buty, en sorte que ce jour là il y a dans l'église de Thoumeyragues 26 abjurations; on sent qu'on

approche de la Révocation;

le 28 août 1685, de noble Elie de Goulard, sieur de Montet, paroisse d'Appelles.

Après la révocation de l'édit de Nantes, les abjurations continuent; on trouve celles,

le 3 janvier 1686, de Jean Blouin;

le 9 janvier 1686, de " Monsieur Jacob Dourgouillous et Mademoiselle Dorphile De Puch". Il n'est pas dit que l'abjuration ait lieu dans l'église; comme les titres de Monsieur et de mademoiselle indiquent des nobles ou tout au moins des bourgeois, peut-être a-t-on voulu les ménager; il n'en est pas de même pour Jeanne Janeau, "présentement servente chez M. Dorgouillous", native de la paroisse de St Avit-de-Soulège, qui à la même date, abjure dans l'église de Thoumeyragues;

le 14 janvier 1686, de Jeanne Bouet, Irène Martineau, Pierre Rueau et Jean Cholet;

le 15 janvier 1686, de Jean Rueau;

le 16 janvier 1686, de Jean Lavergne, Jeanne Coupe, Louise Reyneaud et Jeanne Merveilleau; ces trois dernières " présentement dans la paroisse de Ryaucaud";

le 17 janvier 1686, de Poluche Guillemeteau;

le 18 janvier 1686, d'Izabeau Sivadon;

le 2 février 1686, de Marie Marchand native de la paroisse de Montravel;

le 6 février 1686 de Jean Amond, natif de la paroisse de Vélines;

le 10 février 1686, de François Duran natif de la paroisse de St Aulario;

le 1er avril 1686, de Jacob Boucherie;

le 9 avril 1686, d'André Blouin;

le 26 novembre 1687, de Pierre Blouin;

le 2 janvier 1693, de David Gorry, âgé de 25 ans.

J'ai relevé les noms d'autres nouveaux convertis dont je n'ai pas trouvé les actes d'abjuration; ce sont Jeanne Barbot, Estienne Sivadon qui fut enseveli le 21 juin 1693, âgé de 28 ans; l'acte de décès le qualifie de " nouveau converti qui faisait bien son devoir; il fut " tué par des voleurs en gardant son bien; Pierre Chavassier; Jeanne Bergé, épouse de Louis Martineau; Jeanne Bouet, épouse Joly; Marie Cholet, épouse de François Gadras; Jean Dendrot; Anne Simondet; Jean Barbut, Me Vidal " avocat en parlement "; Pierre

Sivadon; Jean Cazau, des Martineaux; Marie Guichinard veuve Isaac Sivadon.

Dans le registre des Lèves il y a peu d'abjurations; la première est du 5 avril 1683; c'est celle de Marthe Luguit, femme de Pierre Sivadon (de Raît) âgée de 40 ans, et de deux de ses enfants, l'un Jean, âgé de 6 ans, et l'autre de 3 ans. Le même jour, un autre acte à part constate l'abjuration de Jeanne Sivadon, âgée de 14 ans, et de Pierre Sivadon; probablement la fille et le mari de Marthe Luguit.

On trouve encore, le 16 mai 1683, celle de Martial Sorin, âgé de 55 ans;

le 8 juin 1683, de Pierre Sivadon, âgé de 18 ans; de Jeanne Boisviel, épouse de Daniel Braman, (sans date) le renseignement se trouve sur la couverture d'un registre.

Les abjurations qui ont lieu après la Révocation sont celles, le 21 octobre 1687, de Mathieu Cholet, âgé de 12 ans, et longtemps après, le 24 novembre 1712, du sieur Jean Fontaine qui signe: Jean Fontaine, abjurant.

Il semble qu'il y aurait peut-être une étude à faire sur les Fontaine et les Le Maçon; certaines ressemblances sont frappantes. Robert Le Maçon était pasteur à Orléans; il se réfugia en Angleterre et en 1578 le synode de Ste Foy l'accorda pour pasteur à l'église française de Londres, en attendant que son troupeau pût être réuni (voir La France protestante).

Ce Jean Fontaine était un ancien officier des troupes d'Angleterre; il était marié à Elisabeth Ouyddvionton, et possédait la propriété des Bouhets qui a appartenu depuis à la famille Broca; en 1717 il eut un duel terrible avec Jacques de Rabar, seigneur de la Beauze.

Guinodie dans son Histoire de l'arrondissement de Libourne mentionne l'abjuration, sans indiquer la date, de Pierre de Rabar, fils aîné d'Alexandre de Rabar, seigneur de la Beauze. Guinodie dit qu'il reçut la tonsure.

Les conversions étant forcées n'étaient pas sincères, et les protestants qui se mariaient et faisaient baptiser leurs enfants à l'église considéraient seulement les prêtres comme des officiers de l'état civil, ce qu'ils étaient en effet, et ces cérémonies faites assurant la légitimité des enfants, les nouveaux convertis ne craignaient pas pour la plupart de se joindre aux fermes en

la foi, dans des assemblées secrètes, tenues en quelque endroit retiré; c'est ce qu'on a appelé "le désert".

"1692. En Guienne. Plusieurs assemblées surprises... Jean Constans, condamné aux galères perpétuelles, Jean Bessette, aux galères pour cinq ans, Marie Gentillot, Jeanne Barbe et Isabeau Gentillot, veuve Vilotte, à être rasées et enfermées par contumace, Peyraud, Milheau, Peyférié ou Puyferrier et Fontenotte, à être pendus. Maison de Peyférié rasée. Prise de corps contre vingt autres" ... (France protestante. Pièces justificatives).

Tantôt dans un lieu tantôt dans un autre, ils s'assemblaient prudemment, aussi souvent que possible, marchant parfois plusieurs lieues et presque toujours la nuit; quand il y avait un pasteur, ils lui faisaient célébrer des mariages et des baptêmes. Ce que rapportent les vieux registres est en général sec et froid, mais qui dira tous les chagrins de nos pères, toutes les larmes qu'ils ont versées et l'intensité de ce besoin qui les poussait malgré la potence et les galères à se réunir à leurs frères pour la méditation de la Parole de Dieu, la prière et le chant des psaumes.

C'est avec conviction qu'ils devaient chanter :

Comme un cerf altéré brame

Après le courant des eaux,

Ainsi soupire mon âme,

Seigneur, après tes ruisseaux.

Et encore devaient-ils modérer leurs voix pour qu'on ne les entendît pas de loin sinon, maréchaussée, soldats, officiers de justice, tombaient sur eux et les emmenaient souvent pour être condamnés aux galères. Ainsi on trouve dans l'ancienne maison des demoiselles Espert, à Barbot, commune de St Quentin, un livre de comptes de 1745 qui mentionne en passant l'arrestation de M. Amanieux, médecin, pour avoir chanté des psaumes. Cette courte indication en dit plus long qu'elle n'en a l'air, et l'on sait que dans la seule année de 1749 la Haute cour de Bordeaux condamnait douze couples protestants pour le simple fait d'avoir été unis par des pasteurs; les hommes furent envoyés aux galères et les femmes en prison. Malgré ces rigueurs les assemblées du désert ne discontinuaient pas.

Mademoiselle Duplais, de Ste Foy, m'a prêté un registre de mariages faits au désert dans notre vallée de 1752 à 1758; il y en a environ six cents.

J'ai copié ce registre; voici quelques extraits pour ce qui regarde les protestants de l'église des Lèves (Je n'ai pas cité les mariages des protestants d'Eynesse, très nombreux):

26 mai 1752, Jean Audubert, meunier (aux Jourdis) avec Marie Favereau; (il y eut 6 mariages ce jour là).

19 novembre 1752, Pierre Bonneau (meunier de M. Gorin) avec Elisabeth Amanieu (de la Nougarède). (10 mariages ce jour là).

9 août 1753, Jean Matignon avec Jeanne Augereau, Jean Sandeau avec Isabeau Couquiaud, désignés dans les registres des Lèves comme métayers aux Mauberts, Jean Matignon avec Jeanne Favereau, métayers disent les registres des Lèves, chez Mademoiselle Duvergier, aux Bouhets (10 mariages ce jour là).

27 décembre 1753, sieur Gérard Drilhollé (des Gourds) avec demoiselle Jeanne Gentillot. Jeanne Gentillot, veuve de Gérard Drilhollé, mourut aux Gourds le 6 nivôse an XIV, âgée de 84 ans. Jérôme Delmas (tonnelier, né à Eynesse et mort aux Lèves le 18 décembre 1792, âgé de 70 ans) avec Suzanne Pagès; Pierre Chignon avec Anne Couly (9 mariages ce jour là).

16 avril 1754, Jacques Matribus avec Jeanne Courret; Daniel Couly et Isabeau Chinchon (la famille Chinchon habitait Les Barbereaux); Jean Sandeau et Marie Bernard; Jean Soubirou avec Catherine Vignal; Pierre Guitard avec Anne Paris (7 mariages ce jour là).

19 avril 1754. Sieur Pierre Rigaud, Bourgeois, de la paroisse de St Quentin (il est probable que ce sieur Rigaud est le grand-père du pasteur Jacques Drilhollé) avec demoiselle Marguerite Cécile Baby. (Il n'y eut que ce mariage ce jour là).

19 Août 1754. Pierre Ragon avec Marie Sandeau de la paroisse de St Quentin. (De ce mariage est née Catherine Ragon, mariée avec Pierre Beychade, et décédée à Ribebon, commune de Pessac sur Dordogne, le 9 déc. 1853). (6 mariages ce jour là).

17 septembre 1754. Pierre Lhouête avec Marie Boutié; (de Thoumeyragues - 5 mariages ce jour là).

28 octobre 1754. Jean Faucher et Jeanne Coculet (d'Appelles - 2 mariages ce jour là).

17 février 1755. Jean Descrambe avec Jeanne Lumière (de St Quentin - 3 mariages ce jour là).

21 mai 1755. Jean Braman (des Lèves) avec Marie Chignon (des Regniers); Daniel Chignon et Catherine Rolland, de St André de Cabeauze, qu'on retrouve en 1767 dans la paroisse de Thoumeyragues.

(5 mariages ce jour là).

22 mai 1755. Jean Drilhollé et Anne Mondin (de St Quentin), Etienne Mondin et Marie Drilhollé (de Thoumeyragues), Michel Roussy et Jeanne Chavier (des Lèves). (5 mariages ce jour là).

9 octobre 1755. Jean Laribet et Jeanne Couquiaud (des Lèves - 8 mariages ce jour là).

24 février 1756. Pierre Dumazeau et Marie Baritaud (de Thoumeyragues), François Vacques et Jeanne Bournet (de St Quentin). L'année suivante ils sont domiciliés au Peyrail. Guy Mestre (marchand) et Jeanne Papin, de Caplong. (J'ai vu sa signature dans un registre de St André; elle paraît celle d'un homme sachant bien écrire; il était témoin dans un acte du 21 octobre 1765. Les Mestre habitaient au Bigorre et étaient marchands de filasse; leur cimetière existe encore, paraît-il). Jean Vacques avec Jeanne Villemiane (de St Quentin); Pierre Bariteau et Jeanne Bouilhac (d'Appelles); Jean Chinchon et Françoise Bonneau (d'Appelles); Michel Belordre et Isabeau Lavergne (d'Appelles); Bernard Damaniou avec Magdeleine Rambaud (de St Front, juridiction de Duras. La famille Damaniou est venue plus tard habiter dans l'église des Bouhets - 43 mariages ce jour là).

13 avril 1756. Pierre Sequeste avec Marie Delbos (d'Appelles - 7 mariages ce jour là).

24 avril 1756. Jean Bloin et Marguerite Loncle (de Thoumeyragues - 10 mariages ce jour là).

11 juin 1756. Jean Monier avec Marie Baraton (de la paroisse des Clotes, juridiction de Duras. Les Monier, des Ballues, sont de cette famille; 13 mariages ce jour là).

22 août 1756. Jean Durège (chirurgien; des Valleteaux, paroisse des Lèves) avec Elisabeth Rivoire; (de Martet) Jacob Rousseau et Marie Naud (de Caplong - 4 mariages ce jour là).

29 août 1756. Maurice Amanieu avec Anne Lachaud (de St Quentin; il n'y eut que ce mariage ce jour là).

5 novembre 1756. Sr Pierre Isaac Gentillot (probablement frère d'Anthoine - des Jourdis - beau-père du pasteur Pierre Thomas) avec Dlle Suzanne Bouloigne (2 mariages ce jour là).

Avec les notes que j'ai prises en parcourant d'autres registres, notamment ceux des pasteurs, je puis ajouter certains mariages et baptêmes célébrés au désert.

Les archives des Lèves contiennent un certificat de baptême,

sur papier timbré, dont voici la copie :

" Nous pasteur soussigné certifions que le six du mois de Janvier
" mille sept cents cinquante sept nous avons batisé Suzanne née le
" second dudit mois, fille légitime de François Vacques et de Jeanne
" Bournet du lieu de Peyrailh paroisse des Lèves, juridiction de
" Ste foy en Agenois. Ceux qui l'ont présenté au St Bateme de Même
" que les témoins sont Enoncez sur Nôtre Registre. En foy de quoy
" nous avons signé Le présent extrait ". Signé: Dugas Pasteur.

L'écriture est bonne et d'allure aisée.

Du 24 mai 1762. Mariage de François Sorin, fils de Pierre Sorin
et de Marie Ragon, des Charriers, avec Marie Loncle, par M. Renou-
leau, pasteur. Témoins: André Mestre, ancien, et Simon Mauvert.

Du 8 juin 1766. Mariage de Pierre Feneteau, fils de Léonard
Feneteau et de feu Jeanne Faure, de la paroisse d'Appelles, avec
Jeanne Bauduc, fille de Pierre Bauduc et de Jeanne Valège de la
paroisse de St Quentin, par M. Liard, pasteur sous la croix.

De ce mariage naft le 23 juillet 1767, Pierre Feneteau, baptisé
par M. Liard, pasteur sous la croix.

Du 16 août 1766. Mariage entre Pierre Gros, fils de Benoit Gros
et de Marie Martineau, de la paroisse des Lèves, avec Jeanne Bois-
sely, de la paroisse de Pineuilh.

Du 5 janvier 1767. Mariage de Pierre Ragon, fils de feu Estienne
et de Catherine Sorin, de la paroisse de St Quentin, avec Marguerite
Frugier, par M. Liard, pasteur sous la croix.

Du 11 septembre 1767. Mariage de Pierre Ragon, fils de feu André
Ragon et de feu Priscille Lavergne, de la paroisse d'Appelles,
avec Jeanne Larmilhe, fille de feu Pierre Larmilhe et d'Anne Belor-
dre, de la paroisse d'Appelles, par M. Liard, pasteur sous la croix.

De ce mariage naft Marie Ragon, baptisée par M. le pasteur
Becaye, le 26 janvier 1769.

Du 16 décembre 1768. Mariage de Jean Sainrain, cordonnier, fils
de Jean Sainrain et de feu Jeanne Audubert, des Lèves, avec Margue-
rite Badie et de Jeanne Eymerie, du même lieu, par M. Liard, pas-
teur sous la croix.

Les Sainrain habitaient partie de la maison Dhenin, qui est près
de l'église, et les Badie habitaient le moulin des Lèves, apparte-
nant maintenant à Chaumont.

Parmi les enfants de ce mariage, je relève Catherine Sainrain,
née le 1er juin 1777, baptisée au désert, et mariée avec Jean Ragon,
tisserand.

Du 22 décembre 1771, baptême Par M. Liard, pasteur sous la croix, de Françoise Monnier, née le 10, fille de Jean Monnier et de Jeanne Chazelle, de la paroisse de St Laurent. Parrain: André Monnier, de la paroisse de Pellegrue; marraine Françoise Boyer, de la paroisse de St Quentin. Les deux Monnier ont signé. Il paraît qu'il s'agit d'ascendants par les femmes, de M. Grelier, propriétaire du château de St Quentin.

Du 13 octobre 1775. Mariage par M. Liard pasteur sous la croix, de personnes dont j'ai négligé de noter les noms. Pierre Ragon jeune signe comme témoin. (Je crois que Pierre Ragon jeune a résidé dans la paroisse d'Appelles).

Du 29 juin 1777. Mariage par M. Marche pasteur, de Jean Martineau, fils de Mathias Martineau, et de feu Anne Ragon, d'Appelles, avec Marie Guignard.

Du 17 avril 1786. Mariage de Pierre Nadeau, de Grangeneuve, avec Marie Prioleau de Lacoudré (de la Roche, je crois).

On voit d'après ces quelques indices que le protestantisme n'était pas mort aux Lèves, malgré les persécutions; aussi Antoine Court qui réorganisait, au XVIII^{ème} siècle, les églises réformées avait compris Les Gourds et Eynesse parmi les églises à rétablir dans leur ancien état. J'ignore le lieu "le désert", où les protestants des Lèves se réunissaient le plus souvent. (Je peux citer dans un petit rayon comme lieux de réunion, le bois des Bérards, le bois des Jourdis, le four de Cournolles, le pré voisin de la Morelle. Au bois des Jourdis se marièrent le sieur Yot et la Sivadone, ascendants de Mlle Lacombe, de Ste Foy). Ce que je peux affirmer, c'est que dans la dernière moitié du XVIII^{ème} siècle, avant la Révolution, ils s'assemblaient aux Barbereaux, dans une grange.

En postant bien leurs sentinelles, ils pouvaient, dans cet endroit élevé, se sentir dans une sécurité relative car ils voyaient de loin si la force armée se dirigeait sur eux.

Comme on le sait les mariages et baptêmes faits au désert n'étaient pas valables et les prêtres ne manquaient pas de le signaler lorsqu'ils pouvaient le faire, dans les actes qu'ils rédigeaient.

Ainsi en remarque dans les registres de Thoumeyragues, du 21 février 1683, la naissance de Marie Bonamy, fille illégitime d'Elie Bonamy, de la paroisse d'Appelles, et de Jeanne Pomeau, de la paroisse de St Avid.

Les curés inscrivent, quand ils le connaissent, le lieu d'origine de chacun des époux pour bien marquer qu'ils ne sont pas mariés

mais associés.

Du 28 mars 1683, naissance de Pierre Capelle fils illégitime de Mr Simon de Capelle et d'Anne ... (ou Marie Saubebelle ? des Martineaux). On voit à la date du 27 janv. 1686, l'acte de baptême de " Marie Capelle fille de noble Simon Capelle et de damoiselle Marie " Du Breton".

Du 9 janvier 1684, naissance de Léonard Ducla, fils illégitime de Monsieur Jean Ducla et d'Eliette Latapi, tous deux habitants de la paroisse de Morizès, juridiction de Gironde;

du 1er juillet 1685, naissance d'Isabeau Lafortune, fille illégitime de Jean Lafortune et de Jeanne ... (On voit le 20 mai 1778 le décès aux Petits-Sivadon de Marguerite Martineau, âgée de 35 ans, épouse de Pierre Rambaud, surnommé la Fortune).

du 2 mars 1692, naissance d'Estienne Drilhollé, fils illégitime de Jean Drilhollé et de Jeanne Gadras;

du 24 mars 1704, naissance de Marie Poyade, fille naturelle et illégitime de Jean Poyade et de Jeanne Fourme;

du 8 avril 1711, naissance de Jean de Rabar, fils naturel et illégitime de noble Auguste de Rabar, escuyer, seigneur de la Beylie, et d'Isabeau Noze. (Guinodie dit qu'Auguste de Rabar, voulut servir dans la marine militaire; mais n'ayant pu obtenir le grade d'enseigne de vaisseau qu'il avait bien mérité, à cause de la religion réformée qu'il observait, il entra dans les mousquetaires gris et était en 1684, capitaine du second bataillon du régiment des fusiliers).

du 12 décembre 1731, inhumation de Jean Rantilia ? fils illégitime de Jean Rantilia ? et de Marie Lanne;

du 19 mars 1739, inhumation de Jean Caris, fils naturel et illégitime de Jean Caris et de Jeanne Martineau;

du 1er septembre 1744 réhabilitation du mariage fait au désert entre sieur Pierre Durège et demoiselle Catherine Durège; (de Beau-lieu).

du 22 juin 1772, réhabilitation d'un autre mariage; voici quelques extraits de l'acte: "... mariage à contracter entre Jean "Grasset, fils illégitime de Louis Grasset et de feu Marie Char-
" les d'une part, et Jeanne penaudt, fille légitime de feu pierre
" penaudt et de feu Marie Martineau, tous habitants de cette pa-
" roisse sans avoir découvert aucun empeschément civil ni canonique,
" et les susdites parties qui à la faveur d'un prétendu mariage

" fait au désert avaient mis au jour deux fils et deux filles
" s'étant séparées et les ayant instruites des vérités de la foy
" et faites participer aux sacrements de pénitence et de l'eucha-
" ristie je leur ai administré le sacrement de mariage, de leurs
" deux fils dont l'un est Jean et l'autre Pierre Grasset et de
" Marie Grasset leur fille ...".

La rédaction n'est pas des plus limpides.

Le mariage est de pure forme; les époux restent protestants;
voir plus loin le baptême de leurs enfants.

La cour sénéchale de Libourne rendit des jugements contre cer-
tains protestants et leurs "prétendues femmes"; ils furent condam-
nés à se séparer faute de quoi le procureur du roi pourrait infor-
mer contre eux pour fait de concubinage. Le jugement du 21 janvier
1755 concerne le sieur Valeton de Fontenelle, autre Valeton, son
frère, lieutenant de milice, et la dlle Duclos, de la paroisse de
Riocard, condamnés à 20 livres chacun.

Entre 1773 et 1775, deux enfants inscrits comme illégitimes, nais-
sent aux Martineaux, d'Elie Buty et d'Anne Charpentier, fiancés.
Ici, il y a un léger progrès; cependant le prêtre n'a pas voulu
écrire: mariés;

du 8 septembre 1774, inhumation de Jean Amanieu, fils illégitime
de Jean Amanieu et de Suzanne Gadras;

en 1775 et 1776, deux enfants sont également inscrits comme illé-
gitimes de Jean Paviaud et de Marie Rabeaud, fiancés, laboureurs,
demeurant d'abord aux Peneteaux, puis à la Cave, l'année suivante;
le 11 février 1777, ces soi-disant fiancés se décident à contracter
mariage devant le prêtre pour donner à leurs enfants les avantages
d'une légitimation incontestée;

le 24 février 1778, Elie Buty et Anne Charpentier, dont on vient
de parler, en font autant et reconnaissent une fille de 6 ans. Elie
Buty meurt aux Favereaux, le 30 novembre 1783, âgé, dit l'acte, de
83 ans.

le 27 mars 1786, il est dit que Marie Ricaudon, fiancée de Jacques
Serret, domestique de M. Gorin, de la Cabane, s'est accouchée au
Petit Roc d'un garçon qui est mort après avoir été baptisé par la
sage femme ...

On remarque dans les registres des Lèves, du 13 janvier 1706, la
naissance de Marie, fille naturelle suivant le rapport qui en a été
fait de Jacques ... ? du bourg de Cunège, et de Jeanne Lambert, du

village des Bois ;

du 29 janvier 1724, naissance de Jeanne Vidal, de la paroisse d'Appelles, fille naturelle et non légitime de François Vidal et de Jeanne Baritaud;

du 21 février 1743, réhabilitation du mariage du sieur Jean Gentillot (des Jourdis, je crois) et de Suzanne Gorin;

du 26 avril 1750, naissance de Marie Gorin, fille naturelle du Sr Jean Jacques Gorin et de Suzanne Rigaud, lesquels, l'an d'après, le 23 février, se marient devant le prêtre avec légitimation de l'enfant;

du 14 juin 1752, Jacques Béraud, de Saint-Avit-de-Soulège, et Elisabeth Alix régularisent leur mariage et font légitimer un enfant.

Vers cette époque la persécution religieuse redouble; on en voit les traces dans les registres ; le curé devient plus arrogant; on lit dans un acte de 1753: " Izabeau Amanieu de la paroisse du
" flex qui prétend être mariée avec pierre Bonneau (mariés au dé-
" sert le 19 novembre 1752) meunier de M. Gorin, lieutenant de juge
" de Ste Foy, mon parroissien, s'est accouchée chais son père au
" flex d'une fille qui a été baptisée par MonSr curé du flex le
" onze novembre 1753 conformément à la lettre cy attachée en dacte
" du 23 mars 1754 ".

Un autre acte de 1754 dit: " fourcade la pretendue femme de
" Fourcade dit barbette mon parroissien et metayer de Mr Grenier,
" vilage des Mauberts s'est accouchée le 5 may 1754 et n'a voulu
" me faire porter cette fille pour luy donner le sacrement du bap-
" tême ny n'a voulu me produire un certificat de baptême de cet
" enfant quoy que je le luy aye demandé plusieurs fois et fait
" parler par Clairat mon marguillier le ministre la baptisée Su-
" sanne ? le 4 may 1754 étant née le 4 juin 1754 (il y a une erreur
" de date) et est décédée le 7 juillet qui a été ensevelie par moy
" dans le cimetièrre de la présente paroisse sur le certificat du
" ministre ".

Plus loin il y a : " Marie Favereau pretendue femme de Jean Au-
" debert munier de Mr Gentillot des Jourdis s'est accouchée d'un
" enfent male et qui est décédé le 3 juillet et le lendemain de
" sa naissance, 1754"....

Certains actes sont marqués d'un nota en marge.

Dans l'un il y a : " le 22 juillet 1755 jay escrit a monsieur
" bellet juge et subdelegué a Ste Foy que la pretandüe femme de

" pierre bonneau munier, et celle de lirette aussi munier, mes
" parroissiens s'étoient accouchées et qu'ils n'avoient voulu faire
" baptiser leurs enfens le Sr Bellet n'en a fait nulle démarche".

Dans un autre le curé dit: " le 3 juillet 1756 j'ay escrit audit
" sieur Bellet que la pretendue femme (Marie Chignon mariée à Jean
" Braman au désert, le 21 mai 1755) de Jean braman s'etoit accouchée
" et que ledit braman aurait refusé de porter cet enfant à l'église
" pour être baptisé. Cette lettre lui a été remise par monsieur
" Rivière inspecteur des chemins royaux a laquelle le Sr Bellet
" na fait nulle attention quelque temps après il l'a fait assigner
" et en a resté là".

Ailleurs: " le 17 octobre 1756 on a assigné ceux que j'avois dé-
" noncés au procureur du roy que jay mis cy dessous pour servir de
" memoire, Sandeau métayer aux Mauberts, lirette, bonneau, Cartier,
" masson, braman, le Sr drilhollé des Gours, ficat (Ficat était le
" surnom des Laribet) vigneron ayant été dénoncés le 14 dudit ".

Comme quelqu'un de rageur, le curé écrit plus loin, au milieu
de la ligne, et en grosses lettres :

MARIAGES CLANDESTINS

" là p̄retandüe femme du Sr des Gours (Jeanne Gentillot, mariée
" au désert avec le sieur Gérard Drilhollé, le 27 décembre 1753)
" s'est accouchée le 22 avril 1757 et a refusé de le faire porter
" à l'église et pour réponse il a dit qu'on luy avoit donné les
" cérémonies du bâtême ".

" La pretendüe femme du Sr Gorin cy devant officier de milice
" s'est acouchée le 12 septembre 1757 et a repondeu qu'il étoit
" baptisé sans que je luy ay demandé de le faire baptiser ".

Le curé met ensuite en marge : " Etat des baptêmes faits par
" crainte des archers ".

(Des dragons du régt Royal Dauphin, commandés par le capitaine
Comte de Sesmaisons, étaient dans la région en 1774 et campèrent
pendant sept mois chez les protestants de Ste Foy. Il est bon
d'ajouter que ce capitaine rendit un témoignage public de la valeur
morale des protestants).

Il faut savoir que l'année 1757 est particulièrement cruelle
pour les réformés. Des troupes arrivent de nouveau pour empêcher
les assemblées et faire célébrer à l'église les mariages et baptê-
mes qui avaient eu lieu au désert; et ces soldats du régiment de
Combis, du régiment de Sales, de la maréchaussée, tambours, cava-

liers et fantassins, remplissent souvent le rôle de parrains pour les enfants de tout âge que l'on baptise; ce n'est pas tout, les militaires logent chez ceux qui résistent, jusqu'à ce qu'ils cèdent, et non seulement les parents ont la main forcée mais ils sont obligés de donner dix livres au curé pour chaque baptême; ils sont en outre inscrits sur des rôles pour solder tous les frais de logement et de casernement des troupes.

Voici les renseignements que nous trouvons :

" Le 16 septembre 1756 Jeanne Chavier s'étant accouchée chaiselle, " village des Maubers presente parroisse m'a envoyé sa fille par la " ligoudete sa voisine pour la baptiser y étant induite par les or- " dres du Sr de Bomont commendan de la province laquelle j'ay bap- " tisé et luy ay donné le nom de Susanne parrein Jean pussau ? mar- " raine Susanne peluchon". Signé: Gard curé.

" Le 10 septembre 1755 élisabet Amanieu de la parroisse du flex " village de la Nougarede s'est acouchée d'une fille chais le nommé " Bonneau, munier de Mr Gorin lieutenant du juge de Ste foy presente " parroisse la nomée Marguerite Audebert me la portée pour la bap- " ter le 25 octobre 1757 laquelle jay baptisé et luy ay donné le " nom de Suzanne" (Mêmes parrain et marraine que précédemment).

C'est rédigé de façon qu'on pourrait croire avoir affaire à des gens de mauvaises moeurs; précédemment le curé était moins discourtois; il ne veut pas avouer que le sieur Bonneau est le mari, et il agira de même tout à l'heure.

" Le 20 du mois de juin 1756 Marie Chignon du village des reniers " parroisse d'Aynesse s'est acouchée d'une fille qu'on m'a porté " pour la baptiser le 25 octobre 1757 et luy ay donné le nom de " Susanne parrein a été jean pussaut ? marraine Susanne Peluchon " chais le nommé braman mon parroissien" Signé: Gard curé.

" le 15 Aôut 1756 jeanne Couquiaud du vilage de Montet parroisse " d'Appelles s'est acochée d'une fille chais jean larrivet dit ficat " dans le vilage des Bouhets presente parroisse qu'on m'a porté " pour la baptiser le 25 octobre 1757 laquelle jay baptisé et lui " ay donné le nom de susanne " (mêmes parrain et marraine que précédemment).

Voilà au moins trois baptêmes d'enfants protestants le même jour.

" le douze septembre 1757 Madeleine duré de la parroisse du flex " en perigord s'étant acouchée d'un garçon, fils de pierre Gorin " ancien officier d'infanterie... chais le Sr Gorin ancien officier " de milice mon parroissien au vilage des Gorins la nommée Suzanne

" pauronet ? ma parroissienne et du même village m'a apporté cet
" enfant pour le baptiser lequel jay baptisé le sept novembre
" suivant et auquel jay donné le nom de jean parrein a été jean
" duran, marraine Susanne Ramon qui n'ont signé ... "

(Dans un registre des actes pastoraux des églises protestantes
conservés aux archives de Ste Foy, on lit à la date du 16 septembre
1757 le baptême de Jean-Jacques fils de Jean Gorin, ancien officier,
et de Madeleine Duret).

" Le quatre octobre 1757 la fille aynée du Sr Gentillot des
" Jourdis s'est acouchée d'un enfant male qu'on a contraint par
" logement de me le faire porter pour le baptiser lequel jay baptisé
" le quinze novembre 1757 parrein a été pierre Joseph paté cavalier
" de Sales marraine susanne Peluchon qui n'ont signé pour ne savoir"...

" Jeanne Cournet de la presente paroisse (probablement l'épouse
de Jacques du Peyrail, dont il a été déjà question) s'est accouchée
" chais les héritiers de dessieux (ou desprin) maçon le deux jan-
" vier 1757 d'une fille et ma été aporté par la mère pour la bapti-
" ser y ayant été obligée par contrainte laquelle jay baptisé le seize
" novembre 1757 à laquelle jay donné le nom de Susanne parrein
" Arnaud Delmas; marraine Susanne Peluchon..."

" Le dix-neuf août 1754 élisabet Couquiaud s'est acouchée d'une
" fille chais Jean Sandeau métayer aux Mauberts qu'on ma aporté par
" contrainte pour baptiser laquelle j'ay baptisé le dix-sept novem-
" bre 1757 et à laquelle jay donné le nom de Susanne parrein Jean-
" François luis balan cavalier au régiment de Sales, marraine Susan-
" ne Peluchon..."

" Le deux de février 1756 elisabet Couquiaud s'est acouchée chais
" Jean Sandeau métayer aux Mauberts d'une fille qu'on m'a porté par
" contrainte pour baptiser laquelle j'ay baptisée le dix-sept novem-
" bre 1757 et à laquelle jay donné le nom de Marie Marguerite;
" parrein Jean pussaud, marraine Marguerite Lecour; le parrain a
" signé avec moy". Signé: Gard curé.

Ainsi voilà deux enfants d'une même famille dont l'union selon
le prêtre est irrégulière et qui sont baptisés le même jour par
contrainte avec un militaire pour parrain.

En tête d'un autre acte le curé a écrit: Nota

" Marie renier de la paroisse d'Appelles s'est acouchée d'une
" fille le trente et un mars 1758 chais le nommé Pierre Sandeau mu-
" nier du Sr Gentillot et a été baptisée par moy soussigné le vingt-
" deux avril 1758. parrein Léonard leblond; marraine Jeanne Clair

" le parrain a signé et non la marraine".

" la fille du Sr Rivoire de Martet, paroisse d'Aynesse s'étant
" acouchée chais le Sr Lacoudré durège, chirurgien (mariés au désert
" le 22 août 1756) le huit avril dernier d'une fille que jay bapti-
" séele dix juillet 1758, y ayant été contrainte par la voye de la
" justice et à laquelle jay donné le nom de Susanne parrein Sr Fran-
" çois defarges sergent royal de la ville de Ste foy; marraine
" Susanne Peluchon...".

En tête d'un autre acte on lit : Nota attente.

" Ce quinze octobre 1759 une fille dont s'estait acouchée la
" nommée Elisabet Amanieu de la paroisse du flex chais le nommé
" bonneau, munier, estant morte sans avoir été baptisée, estant
" née le dix-neuf août 1758 je soussigné ay refusé de luy donner
" la sépulture ecclésiastique pour n'avoir pas été baptisée quoy
" que je l'eusse dénoncée à Mr Cartier, procureur du roy, le treize
" septembre 1758".

On vient de lire les expressions méprisantes des prêtres relatives aux actes pastoraux célébrés chez les protestants mais on rencontre encore mieux dans l'acte suivant marqué du mot: nota.

" Jeane Souletay restant au vilage des Gours présente paroisse
" avec pierre Marti sous prétepte (sic) de mariage l'ayant épousé
" dans les bois par un bateleur s'est accouchée d'une fille que j'ai
" baptisée par les soins de Jean Lecour le cinq de may mil sept
" cent soixante cinq... ai donné le nom de françoise".

Les registres de la paroisse d'Appelles nous donnent les renseignements suivants relativement à la période dont il vient d'être question pour Thoumeyragues et les Lèves;

Du 29 octobre 1747, à la messe, en présence de toute l'assemblée, abjuration de Jean Castanet jeune, médecin de boeufs du Pont de la Beauze.

Un peu après la date ci-dessus, on trouve le baptême de " Jeanne
" Lespine, fille naturelle d'André Lespine du Montet, et de Marie
" Valade. Le père et la mère de cet enfant prétendent avoir été
" mariés par un prédicant dans une assemblée de protestants mais
" ils ne le sont pas en face de l'église."

Le 16 mars 1750 naît au Pont de la Beauze, Pierre Paris, fils
" d'Etienne Paris et de Marguerite Matignon lesquels ne sont pas
" mariés en face de l'église et cohabitent ensemble, prétendant
" être mariés devant un prédicant en l'assemblée des protestants".

Du 18 mai 1751, mariage après abjuration, d'Etienne Savariaud et de Jeanne Boucheret, des Philippons.

10 octobre 1751, baptême de Marie Roboham, fille bâtarde de Joseph Roboham Laplacette, de la Gravouze, et d'Anne Favareau.

Le 17 novembre 1757, baptisé Louis Paris, fils bâtard d'Etienne Paris, meunier, et de Marguerite Matignon; âgé de deux mois. Parrain, "un cavalier du régiment de Sales dont j'ignore le nom".

Même date, baptisé Pierre Audebert, fils bâtard de Jean Audebert, meunier, et de Marie Favereau; âgé de 28 mois; parrain un cavalier du régiment de Sales.

Même date, baptisé Jean Raymond, fils à ce qu'on m'a dit bâtard du Sr Raymond de la paroisse de Cunège et de la dlle Duvergier; âgé de 4 mois.

Même date, baptisé Pierre Baritaud, fils bâtard de Pierre Baritaud, tailleur, et de Jeanne Bourdieu; âgé de 22 mois. Il n'y a eu ni parrain ni marraine.

Même date, baptisé Jean Delage, âgé d'un mois, fils bâtard de Jean Delage, dit Luret, meunier, et de Jeanne Baritaud; il n'y a eu ni parrain ni marraine.

Même date, baptisé Catherine Baritaud, âgée d'un an, fille bâtarde de Pierre Baritaud, tonnelier et vigneron, et de Jeanne Bouillac.

Ainsi voilà six baptêmes faits de force le même jour.

Du 28 novembre 1757, baptême de Pierre Baritaud, fils bâtard de Jean Baritaud, métayer du Sr Jauge, et d'Anne Matignon; sans parrain ni marraine.

Même date, baptême d'Anne Vernède, née le même jour, fille bâtarde de Guillaume Vernède, vigneron, et de Jeanne Chaumon; sans parrain.

Vers 1767 il y a eu recrudescence de persécution.

Dans la paroisse de Thoumeyragues, on compte 23 enfants baptisés au désert, qui en 20 jours sont rebaptisés " sous condition". Ce sont: le 9 septembre 1767: Jean né le 9 août 1761 et Françoise, née le 31 mars 1764, enfants de Jean Bloin, laboureur, et de Marguerite Loncle. le 10 septembre 1767, Jean, né le 24 mai 1762, fils de Daniel Clugnon, surnommé Mirigeant, brassier, et de Catherine Rollan (mariés au désert le 21 mai 1755); Elisabet Ouvrard, née le 12 juin 1767, fille de Pierre Ouvrard, brassier, et de Jeanne Dumas; le 11 septembre 1767, Jean, né le 1er octobre 1765,

et Marie née le 7 décembre 1759, enfants de Jean Grasset, brassier, et de Jeanne Penaudt (voir plus haut le mariage de Jean Grasset et de Jeanne Penaudt). le 14 septembre 1767, Jean, né le 25 mai 1767, fils de Pierre Chaulet, laboureur, et d'Anne Cramais; le 23 septembre 1767, Jeanne, née le 3 mai 1763, et Anne, née le 19 mars 1761, filles de Jean Matignon et de Jeanne Augereau; Jean, né le 16 septembre 1758, fils de Pierre Prioleau, vigneron, et de Marie Marhet; Marie, née le 23 janvier 1765, fille de Pierre Prune, laboureur, et de Marie Cantelaube; le 26 septembre 1767, Anne, née le 6 janvier 1760, fille de Jean Tardière, laboureur, et de Françoise Montbrol; Anne, née le 21 mars 1764, et Jeanne, âgée de deux mois, filles de Jean Bérard, laboureur, et de Susanne Merveilleau; Marie, âgée de six ans, fille de François Bérard, laboureur, et de Catherine Bournet; Pierre, né le 26 février 1763, et Jean, né le 3 octobre 1765, fils d'Arnaud Cholet (dans le registre il y a Chaulet), laboureur, et de Jeanne Papin; le 27 septembre 1767, Elisabeth, née le 6 juin 1764, fille de Jean Elya, munier, et de Suzanne Larthomas; le 28 septembre 1767, Jean, né le 3 août 1759, et autre Jean, né le 23 août 1761, fils de Pierre Matignon et de Marie Serre; Jean, né le 3 novembre 1766 et Catherine, née le 26 mai 1763, enfants de Pierre Larthomas, laboureur, et de Suzanne Cramail; Catherine, née le 22 mars 1767, fille de Jean Vignat, vigneron, et de Françoise Renon.

Les registres de la paroisse des Lèves donnent la même année, 36 de ces sortes de baptêmes. En tête un petit rectangle contient ce titre :

Baptêmes des protestants

Sont rebaptisés sous condition, le 6 septembre 1767, François, âgé de deux ans, fils de Jean Faure et de Jeanne Fairese (ou Faerelle); Jean, âgé de quatre ans et demi, et un autre Jean, âgé de trois ans et demi, fils de François Pouyade et de Marguerite Martineau;

le 7 septembre 1767, Marie, âgée de six ans, et autre Marie, âgée de trente-deux mois, filles de Michaud Roussi et de Jeanne Chabrière;

le 8 septembre 1767, Jeanne, âgée de seize mois et Jean, âgé de quatre ans, enfants de Pierre Lacroix et de Jeanne Merigot; Jean, âgé de six ans, Suzanne, âgée de quatre ans, et Marguerite, âgée de deux ans, enfants de Pierre Bonneau et de Marie Martin;

le 9 septembre 1767, Marie, âgée de cinq ans, fille d'Isaac Bouet

et de Marguerite Vacque;

le 10 septembre 1767, Elisabeth, âgée de sept ans, fille de Jean Boutignon et de Marie Ragon (Elisabeth était probablement la même enfant que Marie, fille de Jean Boutignon et de Marie Ragon, laboureurs aux Gorins, baptisée, d'après ce que disent les registres des pasteurs, par M. Sol, pasteur, le 3 mars 1760; en 1770 les époux Boutignon étaient vigneron à Capelle). Marie, âgée de sept ans, fille de Jean Verdier et de Marie Arnaud; Marie, âgée de deux ans, fille de Jean Verdier et d'Anne Cazeville (ou Couseville).

le 11 septembre 1767, Elisabeth, âgée de deux ans, fille de Jean Cleyrat et d'Isabeau Rolland; Jean, âgé de quarante mois, Elisabeth, âgée de quatre ans, enfants de Jean Braman et de Marie Chignon; Jacques, âgé de quatre ans, fils de Pierre Fourme et de Marie Turcaud;

le 13 septembre 1767, Jean, âgé de six ans, autre Jean, âgé de dix-huit mois, et Marguerite, âgée de huit ans, enfants de Jean Durège, maître chirurgien, et d'Elisabeth Rivoire (il y a eu le 28 novembre 1761 le baptême de Mathias fils de Jean Durège, chirurgien, et de demoiselle Elisabeth Rivoire, habitant les Valleteaux - Registres des pasteurs; archives de Ste Foy); Jean, âgé de quinze mois, fils de Jean Sandeau et de Marie Ragon;

le 14 septembre 1767, Jean Sandeau, âgé de huit ans, fils des précédents;

le 15 septembre 1767, Marguerite, âgée de huit ans, fille de Jean Caris et de Jeanne Penaud; Anne-Marie, âgée de sept ans, fille du sieur Antoine Gentillot et de dlle Marie Gaussen (Marie Gaussen, veuve d'Antoine Gentillot, mourut aux Bouhets le 17 mai 1812, âgée de 82 ans; un des déclarants du décès est Jean Drilhollé des Gourds, neveu de la défunte). (Anne-Marie Gentillot, née aux Jourdis, se maria avec le pasteur Pierre Thomas; elle mourut aux Bouhets, le 16 floréal an II, âgée de 32 ans; témoins au décès Jean Drilhollé, agent national, âgé de 34 ans, et Pierre Gentillot, officier dans la garde nationale, âgé de 28 ans, cousins germains de la défunte). Elle laissait un enfant de six mois qui devint la mère du fameux savant Broca.

le 16 septembre 1767, Jean, âgé de six ans, Pierre, âgé de quatre ans, et Simon, âgé de quinze mois, fils de Pierre Faureau et de Jeanne Regné;

le 17 septembre 1767, Pierre, âgé de cinq ans, et Marthe, âgée

de cinq ans, enfants de Guillaume Micheau et de Suzanne Sicard;
le 20 septembre 1767, Michel, âgé de huit ans, autre Michel,
âgé de quatre mois, Isabeau, âgée de cinq ans, et autre Isabeau,
âgée de trois ans, quatre enfants de Pierre Martineau et d'Isabeau
Caris;

le 1er novembre 1767, Marie, née le 30 octobre 1767, fille de
Jean Manouvrier et de Françoise Faure;

le 22 novembre 1767, Henrie, née le 21 novembre 1767, fille de
François Faure et de Marie Fairesse (ou Faerelle).

En 1771, le 7 janvier, on remarque encore la naissance dite
illégitime, de Jean Badie, fils de Jean Badie, munier, et de Fran-
çoise Grenouillaud, veuve de Bernard Guillaud, qui ensuite con-
tractent mariage devant le prêtre (sans date).

Pour cette dernière période les registres de la paroisse d'Ap-
pelles fournissent les détails suivants :

Jean Ragon, fils de Jean Ragon et d'Anne Colombet, vigneron au
Pintier, a été baptisé sous condition dans l'église d'Appelles le
22 septembre 1766; il était né le 25 février 1765.

Abjuration, dans l'église des Récollets de Ste Foy, à la date
du 1er juillet 1679 (il y a bien 1679 dans mes notes mais j'ai dû
faire erreur de date; peut-être est-ce 1769 !) de Jean Favereau,
âgé de trente ans, natif de la paroisse d'Appelles.

Du 24 septembre 1767, baptême sous condition de Jeanne Baritaud,
fille de Jean Baritaud, brassier, et de Marie, des Philippons.

Du 25 septembre 1767, baptême sous condition des deux soeurs
Anne et Marie Baritaud, filles de Jean Baritaud et de Marie Jorge,
vignerons. Anne était née le 28 mars 1763.

Peut-être Jeanne, baptisée le 24 septembre, comme il est dit
ci-dessus, était-elle une autre soeur.

Du 25 septembre 1767, ont été baptisées sous condition, Jeanne,
née le 12 novembre 1763, et Marie, âgée de huit mois, filles de
Pierre Baritaud, tailleur, et de Jeanne Bourdieu (des Philippons);
puis Suzanne, fille de Pierre Baritaud, brassier, et de Marie
Sicard, des Philippons.

A des intervalles inégaux l'esprit d'oppression et celui de
tolérance se succédaient dans les sphères gouvernementales à l'égard
des réformés, et ceux-ci profitaient de toutes les occasions de
détente pour affirmer leur existence. Selon le voeu d'Antoine Court,
l'église des Lèves et Eynesse avait été reconstituée et des anciens

avaient été nommés. Au colloque des églises du Périgord et du Bas-Agenois tenu les 5 et 6 février 1765, l'église est comprise dans le quartier de Sainte-Foy qui est formé des consistoires de Sainte-Foy, Pineuilh, Saussignat, Eymet, Pardailhan et Eynesse. D'après le même colloque, elle doit donner pour sa part, relative à la maison d'oraison d'Eymet, quatorze livres et quinze sous, et dix-sept livres et dix sous pour les dépenses du synode et du Commissariat. (Manuscrit de M. Cazalis d'Eymet. Voir le Huguenot du Sud-Ouest du 1er février 1898).

Des temples, ou plus modestement des maisons d'oraison, comme on disait alors, avaient été élevés, et il était fortement question d'en avoir un peu partout et de renoncer aux assemblées du désert; il fallait de la hardiesse et de la foi car on s'exposait ainsi à des retours possibles de persécution. Certains anciens de Ste Foy et des Lèves et Eynesse, parmi lesquels M. Mestre, du Roc, s'opposèrent énergiquement à ces maisons d'oraison; le vrai motif n'était que la peur de représailles de la part des autorités. Leur opposition fut telle que le pasteur Gibert l'aîné, délégué du colloque du Périgord, s'attaqua au principal agitateur, M. Mestre, et crut pouvoir le déposer de sa charge d'ancien; les anciens d'Eynesse et de Sainte-Foy envoyèrent alors leur démission, et l'affaire fut portée au synode de Saintonge qui se réunit les 29 et 30 avril 1762.

Le synode sans approuver complètement le pasteur Gibert confirma néanmoins la suspension de la charge d'ancien prise à l'égard de M. Mestre. Appel fut fait de cette décision au synode général qui se réunit au désert dans le Bas Languedoc, le 1er juin 1763. Le synode embarrassé envoya deux pasteurs pour examiner sur les lieux la situation.

L'ouvrage de M. Daniel Benoît, sur les frères Gibert, donne des détails sur cette affaire, de même que l'ouvrage déjà cité de M. le pasteur Caris.

De quel M. Mestre est-il question ici ? Est-ce d'un M. Mestre du Roc de Métille (commune de Saint-Avid-du-Moiron) ou de M. Mestre de la Roque près Caplong ? Je ne sais. En tout cas les ancêtres de la famille Mestre de la Roque, commune de Caplong, ont été protestants, notamment lorsqu'ils étaient propriétaires de Capelle, près des Lèves. En 1705, le 21 janvier, il y eut mariage à St Avid-du-Moiron entre Jean Mestre, sieur de Capelle, fils du sieur Mathias Mestre et de demoiselle Elisabeth Mestre, d'une part, et

Elisabeth Rigaud, fille de Pierre Rigaud, sieur des Baratons, et d'Elisabeth Gueymond, d'autre part. La famille Rigaud était également protestante, et à la mort de Madame Jean Mestre, née Elisabeth Rigaud, la sépulture ecclésiastique lui fut refusée (11 mai 1740).

Puisque nous en sommes aux refus de sépulture ecclésiastique nous pouvons citer comme ayant été dans ce cas, Madeleine Durret, épouse de Pierre Gorin, ancien officier (11 août 1758) et Esther de Rabar, épouse de Jean Vallet de Marène (7 février 1760). Cahiers contenant le tems de décès des personnes auxquelles a été refusée la sépulture ecclésiastique; déclarations faites devant Jules François Bellet, juge. Archives de Ste Foy.

Le décès de Catherine de Gervain, épouse de Pierre de Géraud de Langalerie, écuyer, est inscrit, à la date du 16 août 1777, dans les cahiers contenant les déclarations de décès de ceux de la R.P.R. (Archives de Ste Foy).

Malgré leurs longs malheurs, les protestants restaient nombreux aux Lèves; une preuve en est donnée par le curé lui-même dans une lettre qu'il adresse en 1767 à l'évêque d'Agen dont dépendait en ce temps la paroisse des Lèves; en voici la plus grande partie: ... " supplie humblement Léonard Ricard prêtre et curé de la paroisse de St pierre des leves, disant que la feste du patron " de la ditte parroisse s'y celebre le jour de St pierre aux " lieux du premier d'aout, mais qu'il a la douleur de voir que " ceste feste y est plutôt prophanée que célébrée parce que la " majeure partie de ses paroissiens étant malheureusement infectée " de l'heresie de Calvin ne la chaument presque point et que le " peu de catholiques qui y sont se laissent entraîner par leur " mauvais exemple d'autant plus facilement que ce jour la, premier d'aout se trouve dans les tems ou l'on dépique les bleds " et qu'on les vane; Le suppliant a l'honneur de représenter " très humblement a votre grandeur que pour remedier a cet abus " de prophanation, il serait convenable que ceste feste fut " transférée de vostre autorité au premier dimanche d'aout. Le " suppliant a aussi l'honneur de vous représenter Monseigneur " que pour reveiller et nourrir la foi et la piété de ses paroissiens il souhaiterait de donner dans son eglise après vépres " la benediction du St sacrement de l'autel le premier dimanche " de chaque mois, s'engageant a fournir a ses depens pendant

" qu'il sera curé de la ditte parroisse le luminaire a ce conven-
" ble au defau des fonds suffisants de la fabrique. C'est pourquoi
" le suppliant a recours a l'autorité et a la pieté de vostre gran-
" deur afin que ce considéré il vous plaise de vos graces transfe-
" rer la ditte fette de St pierre aux liens patron d'icelle au
" premier dimanche d'aout a commencer la presente année mille sept
" cent soixante sept ".

Ce désir fut exaucé par l'évêque d'Agen; je ne sais depuis quand la frairie a été avancée au dernier dimanche de juillet.

La Révolution approchait, et Louis XVI, cédant au progrès des idées libérales, et résistant au clergé, finit par consentir à accorder l'état-civil aux protestants sans les obliger à passer par les cérémonies catholiques. L'édit, appelé édit de tolérance, fut signé à Versailles le 17 novembre 1787. Il n'accordait pas la liberté du culte qui n'arriva qu'en 1789, il ne donnait aux " protestants
" que quatre choses : Droit de vivre en France et d'y exercer une
" profession ou un métier sans être inquiétés pour cause de reli-
" gion; permission de se marier légalement devant les officiers de
" justice; autorisation de faire constater les naissances devant
" le juge du lieu; règlement pour la sépulture ". (Bersier).

Deux déclarations faites en vertu de cet édit sont inscrites dans les registres de Thoumeyragues; la première est ainsi conçue:
" Le vingt-deux juillet mil sept cent quatre vingt neuf, nous prêtre
" et curé de thoumeyragues, avons conformément à l'édit de Versail-
" les reçu la déclaration du mariage d'Arnaud Chollet, laboureur
" et de Jeanne Papin, habitants du village des Civadons, en cette
" paroisse, qui sont ensemble sur la foi publique et en vertu d'un
" contrat du quatre septembre mil sept cent cinquante huit, retenu
" par Me Gorin de jolibois, notaire royal, lesquels ont déclaré
" avoir eu de leur union cinq enfants dont trois de morts savoir
" deux filles et un garçon et qu'il leur reste encore deux garçons
" ici présents qui sont, pierre Chollet, né le vingt six février
" mil sept cent soixante trois, et élie jean Chollet né le trois
" octobre mil sept cent soixante cinq rebattisés sous condition
" par M. Subra, curé de la présente paroisse le vingt-six septembre
" mil sept cent soixante-sept, qu'ils reconnoissent leur appartenir
" et être leurs enfants légitimes. La présente déclaration a été
" faite de pierre Chollet frère, d'Arnaud herbet, d'Arnaud Chollet
" neveu tous trois habitants dudit village des Sivadons, et de

" jean faure, habitant de thoumeyragues qui tous ont déclaré ne
" savoir signer non plus que les deux déclarants de ce requis
" par nous".

Signés: elie Cholet fils. Ladaviere, curé de Thoumeyragues.

Voici la seconde déclaration: " Le vingt-deux juillet mil sept
" cent quatre vingt neuf nous prêtre et curé de thoumeyragues
" avons conformément à l'édit de Versailles reçu la déclaration
" du mariage de pierre Chollet laboureur et de françoise Civadon
" habitants de la présente paroisse. Laquelle déclaration nous
" a été faite par la seule françoise Sivadon son mari étant mort
" depuis quinze ans, et nous a exhibé son contrat de mariage du
" vingt janvier mil sept cent soixante-sept retenu par Me Gorin
" notaire royal, et un certificat de benediction du huit mars
" mil sept cent soixante-sept. Et nous a dit avoir eu deux enfants
" provenus de cette union savoir Marie Chollet née le quatre
" avril mil sept cent soixante dix et baptisée le dix du même mois
" et Arnaud Chollet, né le vingt-trois février mil sept cent
" soixante douze et baptisé le neuf février suivant (ces deux
baptêmes ont dû être célébrés au désert car je ne les ai pas trou-
vés dans les registres de Thoumeyragues) qui sont ici présents
" et qu'elle reconnoit pour ses enfants légitimes. La dite déclá-
" ration a été faite en présence de pierre Chollet et d'Arnaud
" Chollet oncles, d'Arnaud herbet et de jean faure tous habitants
" de la présente paroisse qui n'ont signé pour ne savoir de ce
" requis par nous ".

Signé: Ladaviere curé de thoumeyragues.

Il est probable que les autres protestants qui ont voulu profiter de l'édit se sont rendus devant le juge de Ste Foy car je n'ai pas vu d'autres déclarations.

Avec la liberté des cultes proclamée par la Révolution les protestants respirent et ils songent à s'assurer un lieu de culte fixe; ils vont au plus pressé et se réunissent aux Bouhets, dans une grange, devenue depuis salle d'école. en 1789 ou 1790. Jusque là on s'était réuni je crois, dans la grange des Barbereaux qui servait de maison d'oraison. Le service était fait autant que possible par les pasteurs Marche, Jay et Thomas qui résidaient à Sainte-Foy.

Dans cette grange des Bouhets, ou pour employer l'expression de l'Administration dans ce "local des non catholiques" eut lieu le 21 juillet 1793, la présentation de la Déclaration des Droits

et de la Constitution devant l'assemblée primaire de la commune.

Avec la reconnaissance du culte protestant par l'Etat, lors du Concordat, le Consistoire de Sainte-Foy fut réorganisé et comprit cinq églises particulières, celles de Sainte-Foy, de Saint-Avid-du Moiron, de La Roquille, d'Eynesse et des Lèves. Celle des Lèves comprenait les communes des Lèves et Thoumeyragues avec 550 réformés, de Riocaud avec 85 réformés, dont 25 pour la section de Ste Croix, de Caplong avec 21 réformés, et de la section d'Appelles avec 230 réformés, soit un total de 886 réformés.

L'Administration aurait dû fournir un temple aux protestants, mais voulant économiser les deniers publics elle n'était pas disposée à en bâtir un; or voici quelle était alors la situation de la commune; il n'y avait pas de prêtres depuis une dizaine d'années et les deux églises qui existaient étaient abandonnées. La section de Thoumeyragues contenait 220 protestants, et celle des Lèves 330; aux Lèves il y avait donc plus de protestants qu'à Thoumeyragues et comme l'église de Thoumeyragues était plus centrale pour les catholiques, elle leur fut adjugée, tandis que celle des Lèves fut accordée aux protestants à la charge par eux de la réparer et entretenir à leurs frais; ce fut l'objet d'un décret impérial donné à Coblenz le second jour complémentaire de l'an XII.

Dès que le décret fut connu six ou sept personnes se portèrent à proférer des menaces^{et} des démarches actives furent faites par les catholiques pour que le décret fût retiré. Dans une lettre au Sous-Préfet de Libourne, le Consistoire de Ste Foy, à la date du 12 pluviôse an XIII (1er février 1805) expliquait la situation. L'église " des Lèves -disait'il- est au centre d'une population " protestante considérable, à l'extrémité de la commune et voisine " de celle de St Quentin où il y a un desservant"...

La lettre ajoutait qu'à peine le décret avait été connu on avait fait venir un desservant qui s'était mis en possession de l'église et que les ménagements du maire qui était protestant avaient été pris pour de la faiblesse et enhardi les agitateurs.

Enfin après une attente de huit mois, le Consistoire put convoquer, officiellement, M. Drilhelle, maire des Lèves, au premier service qui eut lieu, d'après les archives du Consistoire, le 5 prairial an XIII (ou 25 mai 1805). Les protestants avaient fait pour sept cent vingt francs de réparations. Un cahier du sieur Sivadon, des Mourleaux, dit que la dédicace fut faite le 6 prairial,

par M. le pasteur Thomas qui fit le même jour la dédicace du temple d'Eynesse.

Les premiers membres du Consistoire appartenant à la section des Lèves étaient MM. Jean Drilholle des Gourds, Paris, des Martineaux, déjà membres tous deux avant la réorganisation du Consistoire par l'Etat, et M. Ruffe, aîné, des Vergnes, colonel de cavalerie en retraite.

Dans sa séance du 3 messidor, an XII (ou 22 juin 1805) le Consistoire général nomme pour l'église des Lèves en vue d'administrer et de maintenir l'ordre et la décence, les sieurs Buty, Tardière, Baillon, Lansade (des Jourdis), Drilholle aîné, Baritaud, Lespine, Martineau Laurent, Gorin la Cabane, Ruffe aîné, Pelletreau, Braman et Ragon pour la partie de St Quentin.

Nos pères tenaient la main au maintien de la discipline; ainsi dans sa séance du 27 janvier 1807, le Consistoire censure le sieur Candale, des Lèves, pour n'avoir pas depuis longtemps donné sa contribution aux frais du culte et parce qu'il déserte le service religieux des Lèves pour celui d'Eynesse; le 30 avril 1811, le Consistoire, après avoir averti plusieurs fois les églises, et constatant que l'église des Lèves n'a pas donné satisfaction pour le recouvrement des frais de culte, arrête qu'il y aura provisoirement suspension de prédications dans cette église.

Le 23 mai 1807, le Consistoire pour remplacer des membres absents, décédés ou infirmes, complète les consistoires particuliers de son ressort. Pour Les Lèves sont nommés les sieurs Roquecave, Petit (de la Siguenié) et Chinchon.

Le consistoire particulier des Lèves ayant perdu deux de ses membres, le Consistoire général nomme pour les remplacer, le 5 mars 1813, MM. Charles Jouhanneau et Maurin. (M. Jouhanneau demeurait aux Gaillards, près des Gorins; c'est la famille Villeneuve qui est venue après lui aux Gaillards); le 4 décembre 1815, il nomme comme diacre M. Pelletreau fils, de Capelle; le 20 avril 1820, il admet comme membres du Consistoire des Lèves, MM. Rouchadet, instituteur, Paris fils, Feneteau, dit la Fleytat, Bariteau et Béraud fils en remplacement de MM. Roquecave, Chinchon, Lespine père et Buty.

D'après une pièce des archives du temple de Ste Foy, étaient présents le 11 juin 1815, dans le temple des Lèves, les membres suivants du consistoire particulier: Gorin la Cabane, A. Pelletreau,

, Braman, Roquecave, Brian, Jean Lespine, Petit la Siguenié, Martineau, Charles Jouhaneau. Le président paraît être Gorin la Cabane et le secrétaire A. Pelletreau.

Avant d'aller plus loin, arrêtons-nous sur deux pasteurs de la Consistoriale qui se sont particulièrement occupés de la section des Lèves, MM. Thomas et Drilholle.

Le pasteur Pierre Thomas, né vers 1762 (en 1760 d'après sa pierre tombale) à Eymet, se destina de bonne heure au saint ministère et vint seconder M. Marche, à Ste Foy, vers la fin de 1782; il est souvent désigné comme Thomas jeune, et Jean Thomas aîné, probablement son frère, est cité à la même époque; celui-ci était neveu de Pierre Dumas, de Grangeneuve, et demeurait aux Grands Bérards, commune de La Roquille; il était l'oncle du pasteur Marchand.

M. Thomas a laissé une trace profonde dans l'histoire protestante de la région. Dans ma jeunesse, j'ai entendu des vieillards en parler avec admiration. Il avait, paraît-il, le caractère un peu difficile, mais sa piété était solide. " C'était, dit M. le pasteur Caris, un homme remarquable par son intelligence, la variété de ses connaissances et son talent oratoire. Il avait la voix forte, incisive, après avoir captivé son auditoire il savait l'é-mouvoir et le conduire à son gré; il avait l'éloquence d'un tribun et jouissait dans sa ville d'une réputation méritée ".

Par son mariage avec Mademoiselle Gentillot, il était propriétaire aux Bouhets, et il y est souvent venu se reposer. Comme nous l'avons dit, Madame Thomas mourut jeune et laissa une fille de six mois qui devint la mère du fameux savant Broca.

Sous la Révolution, un sieur Lacombe, instituteur à Sainte-Foy, devint " président de la Commission militaire instituée à Bordeaux par Beudot, Ysabeau et Tallien". "Il se signala par un zèle impitoyable et par ses condamnations sommaires", " mais malgré des qualités remarquables, impuissant à contenir la foule, capricieuse dans ses faveurs, et toujours avide de discours, Lacombe se souvint alors du pasteur Thomas".

" Jugeant qu'il pourrait lui être de la plus grande utilité il l'appelé à Bordeaux et le fit nommer maire ... le 12 germinal an II ou 1er avril 1794".

Les circonstances étaient critiques; un refus eût pu être dangereux pour M. Thomas qui accepta.

" Les difficultés ne lui permirent point de faire tout le bien qu'il aurait désiré mais il arracha un grand nombre de victimes à

" l'échafaud. Il faut citer entre autres faits un couvent de religieuses qui eût été envahi et saccagé sans l'intervention de M. Thomas qui, par sa voix mâle et entraînante, retint la foule prête à enfoncer les portes ". Après l'exécution de Lacombe, le 27 thermidor de la même année (1794) M. Thomas quitta aussitôt Bordeaux pour revenir à Ste Foy et reprit ses fonctions pastorales.

En l'an XII, à la réorganisation officielle des cultes, il fut élu pasteur à Ste Foy et à Bordeaux, ce qui prouve bien qu'il avait laissé de bons souvenirs dans cette dernière ville. Je ne sais pourquoi son élection à Bordeaux ne fut pas ratifiée par le gouvernement. L'Etat avait promis trois postes de pasteurs pour le Consistoire de Sainte-Foy, mais au départ de M. Jay pour Montcaret, et au décès de M. Marche, l'Administration ne pourvut pas au remplacement de ces deux pasteurs, et M. Thomas resta seul de 1804 à 1808. On peut juger des charges qui pesèrent sur ses épaules pour remplir son ministère et traiter en même temps avec l'Etat.

Nous arrivons à l'époque de la Terreur blanche. Il y avait quelques jours que le maréchal Ney venait d'être fusillé lorsque le duc d'Angoulême, neveu du roi Louis XVIII, arriva à Ste Foy. Le 3 janvier 1816 il reçut les représentants des corps constitués dans la maison qui est en face du temple actuel et qui appartient à M. Jay. M. Thomas, en qualité de président du Consistoire, alla présenter ses hommages au prince. Celui-ci l'injuria publiquement et le fit reléguer à Roquefort, un village des Landes. Mademoiselle Thomas accompagna son père dans cet exil qui prit fin en 1818, grâce à l'intervention du duc Decazes. Malgré l'appel du Consistoire de Ste Foy qui avait toujours vacante sa troisième place de pasteur, M. Thomas ne put obtenir la permission de reprendre son ministère à Ste Foy; il fut nommé pasteur à La Roche-Chalais. En 1822 il mourut subitement à Libourne, en montant en voiture. Ses restes sont déposés dans l'ancien cimetière de famille, cédé depuis à l'église des Bouhets.

Le pasteur Jacques Drilholle était un enfant du pays, d'une famille très anciennement établie aux Gourds; c'est là qu'il est né, le 21 octobre 1792, de Jean Drilholle et de Suzanne Rigaud. Jean Drilholle père était un homme influent dans la commune; il a été agent national ou procureur de la commune, volontaire natio-

nal, lieutenant dans la garde nationale, adjoint au Maire et Maire.

(D'après un état du consistoire de Ste Foy, dressé le 10 avril 1810, et adressé au Ministre des cultes, on voit que Jacques Drilhollé a étudié deux ans au collège de Ste Foy, trois ans au séminaire de Lausanne, et qu'avant d'être consacré il doit étudier encore quatre ans au séminaire de Montauban où il est depuis l'ouverture des cours de la Faculté).

Le jeune Jacques Drilhollé étudia d'abord à Ste Foy, puis la théologie à Lausanne et à Montauban. Pendant qu'il était à Lausanne son père en prit occasion pour venir faire un voyage en Suisse.

En 1813 il fut nommé pasteur du Consistoire de Ste Foy; je ne sais quelle année il épousa Mlle Jeanne Emilie Ardouin, de Meschers (Charente-Inférieure). Tous ceux qui ont connu le pasteur Drilhollé ont témoigné de la bonté de son coeur et de son caractère agréable; ses prédications étaient d'un style un peu mou m'a dit M. Paul Hugues, mais il avait des dons oratoires, et c'est lui qui fut choisi pour faire le sermon de dédicace du temple de Sainte-Foy, le 5 juillet 1829. Il a été longtemps président du Consistoire de Ste Foy.

Comme plusieurs de ses collègues, M. Drilhollé répétait la même prière avant la prédication. J'en ai retenu, d'après mon père, les quelques paroles suivantes: " Monarque suprême de tout ce qui " existe, qu'est-ce donc que l'homme que tu te souviennes de lui " et du fils de l'homme que tu daignes t'en souvenir", et plus loin: " comme Manassé... comme la pécheresse de l'Evangile..." de sorte que de mauvais plaisants l'appelaient quelquefois Manassé. Pour avoir peut-être un sujet de conversation qui convînt à ses paroissiens, il entamait facilement la question du bétail, même à la descente de la chaire.

Quelques années avant sa mort, M. Drilhollé était souffrant et il avait été obligé de prendre un suffragant. M. Hugues fils aîné, de Bergerac, vint un jour le voir, et devant ce jeune homme, M. Drilhollé s'humilia profondément des déficits de son ministère, et l'adjura, lui qui était à ses débuts, de mieux faire. Je tiens le fait du frère de M. Hugues, M. Paul Hugues, de Montauban. M. Drilhollé mourut le 9 septembre 1847, aux Gourds, où il a été inhumé dans le cimetière de famille, de sorte que l'église des Bouhets a le privilège de posséder sur son territoire les restes de deux anciens présidents du Consistoire de Ste Foy.

Le frère du pasteur, Pitre Drilhollé, avocat, longtemps juge de paix du canton de Ste Foy, et qui demeurait à Capelle, avait désiré dans sa jeunesse être pasteur; on lit en effet dans les registres du Consistoire, qu'à la séance du 30 mars 1812, M. Jean Drilhollé père expose que son plus jeune fils qui fait ses études à Toulouse et qui sera reçu cette année bachelier es lettres, désirerait comme son aîné embrasser le saint ministère; cette déclaration faite le Consistoire adopte le jeune Drilhollé comme étudiant. Un des fils du pasteur, Elie Drilhollé, fut également pasteur. J'ai lu sa thèse de bachelier en théologie; elle traitait des miracles; il se maria en Suisse et ne resta pas longtemps dans le ministère. Le plus jeune des Drilhollé, le capitaine, avait manifesté lui aussi l'intention de devenir pasteur, et le Consistoire, sur la proposition de son oncle, Pitre Drilhollé, l'avait accepté à titre de futur étudiant. Je ne sais pourquoi ces intentions ne se réalisèrent pas.

Les renseignements que nous venons de donner sur les pasteurs Thomas et Drilhollé nous ont entraîné trop loin et il nous faut maintenant renouer les événements.

Les catholiques regrettaient leur ancienne église; le Conseil municipal des Lèves, interprète de ces sentiments, décida dans sa séance du 26 septembre 1823 d'écrire au Consistoire pour savoir s'il rétrocéderait l'église aux catholiques; dans ce cas le Conseil promettait son concours pour la construction d'un temple. Le Consistoire consentit à cette proposition dans l'intérêt de la paix entre les deux communions, et pour l'étude de cette question il nomma une commission composée de MM. Rouchadet, instituteur, Braman et Drilhollé, avocat; de son côté le Conseil municipal avait nommé une commission analogue dont faisaient partie MM. Paris, des Martineaux, Vernède, Augustin Pelletreau et Etienne Loche fils. Plusieurs emplacements furent proposés; d'abord une maison des Gorins appartenant à Jean Descrambes, tonnelier, mais l'affaire ayant traîné, celui-ci vendit sa maison, et l'accord qui avait paru se faire sur cet immeuble ne paraissait pas près de se réaliser avec les autres emplacements que désignait le Conseil municipal: Les Mourleaux, les Groyes, les Bouhets. Le Consistoire s'était prononcé pour La Tuilerie, propriété actuelle de M. Faure; finalement une enquête se fit; le Consistoire avait cru que seuls les protestants devaient donner leur avis puisque eux seuls devaient profiter du temple mais des catholiques se

présentèrent à l'enquête et le lieu des Bouhets obtint le plus grand nombre d'adhérents. Le Conseil municipal avait donc gain de cause; voici quelques extraits de sa délibération du 3 juin 1825.

" Considérant que le lieu dit de la Tuilerie près le moulin
" à eau déjà désigné par le Consistoire de Ste Foy ne présente
" pas autant de convenance que le lieu des Bouhets, attendu que
" ce premier est situé près du village des Lèves où est située
" l'église et faisant presque partie dudit village, cet endroit
" paraît trop rapproché de l'église et sur la même route départe-
" mentale de Périgueux à Bayonne, que les deux cultes diffé-
" rents dans leurs exercices religieux pourraient être gênés
" l'un à l'autre (dans ?) ledit village où se réunissent les
" catholiques et que dans les cérémonies extérieures de ce culte
" on est obligé de passer trop près de cet endroit ce qui pour-
" rait devenir le prétexte ou l'occasion de quelques rixes ".

" Considérant que lors de l'enquête de commodo et in commodo
" faite le 4 octobre 1824, conformément à la lettre précitée de
" Monsieur le Préfet (du 6 septembre 1824) et la lettre de Mon-
" sieur Roussille, alors sous-préfet de Libourne, en date du
" 13 septembre 1824, N° 1074, la majorité des votants désigna
" le village des Bouhets comme celui qui convenait le mieux"...

" Considérant que cet endroit des Bouhets fut choisi en 1789
" ou 1790 pour y établir un temple permanent; que depuis cette
" époque les Protestants y ont toujours exercé leur culte jusqu'en
" l'an treize époque à laquelle les Protestants entrèrent en
" possession de l'église des Lèves"

" Considérant enfin que ceux qui fréquenteraient le temple
" trouveraient dans ce village des Bouhets et aux Mourleaux un
" refuge contre les intempéries des saisons, avantage qu'ils ne
" trouveraient pas dans le bourg des Lèves qui déjà serait occupé
" par les catholiques et que les maisons du bourg ne pourraient
" pas contenir tant de personnes de ces deux cultes qui se réuni-
" raient à la même époque".

Comme on le voit on est plein de sollicitude pour les protes-
tants mais la vraie raison, c'est qu'on voulait reléguer le temple
loin du bourg. Déjà à propos de l'emplacement des Gorins, les
protestants, d'après ce que j'ai vu dans les archives du Consis-
toire, ménageaient les susceptibilités des catholiques et faisaient

ressortir qu'à cet endroit l'église et le temple ne seraient pas en vue l'un de l'autre et se trouveraient à une distance convenable.

Dans sa séance du 6 février 1826 le Consistoire exprima à MM. les diacres des Lèves qui étaient présents la peine qu'il éprouvait d'une décision contraire à leurs vœux; ce même jour il fit connaître que le ministre avait alloué pour la construction du temple, la somme de 6642 francs, et le 18 mars 1826 le Président du Consistoire annonça en séance que ce corps était chargé par le ministre de passer l'acte d'achat du terrain.

Dans la réunion du Consistoire qui a lieu le 1er septembre 1826 il est question: 1° d'une lettre du Ministre de l'intérieur du 1er juillet dernier, accompagnant une ordonnance du roi du 14 juin relative à la construction du temple de la section des Lèves; 2° d'une lettre du Sous-Préfet annonçant qu'une somme de 9797 francs provenant d'un secours de 6642 francs accordé par le gouvernement et de 3155 francs, produit des centimes extraordinaires votés par la commune des Lèves, était affectée à la construction du temple; 3° d'une copie d'une lettre de Monsieur le Préfet disant qu'il sollicitera auprès du ministre une somme de 1600 francs pour assurer le paiement de l'emplacement. Le Consistoire décide que l'adjudication définitive aura lieu à la maison commune le 15 septembre et nomme une commission pour surveiller les travaux composée de MM. P. Drilhollé, avocat, Braman et Rouchadet.

Lorsqu'il s'agit de remplir les formalités d'acceptation des travaux, le Consistoire délégua le 13 décembre 1827, MM. Mestre et Drilhollé.

L'architecte du temple fut M. Lapeyre, et l'entrepreneur, M. Cadret, de Chollet.

C'est la délibération du Conseil municipal en date du 16 janvier 1828 qui constate le retour de l'église au culte catholique; le Conseil décide de réparer l'église mais il dit qu'il n'a pas de ressources " à raison des pertes occasionnées par les fléaux " de la grêle (la grêle sévit fortement dans la commune en 1816, 1818, 1824, 1825) et par la contribution extraordinaire votée " par la commune pendant quatre années consécutives, créée par " la construction du temple protestant des Bouhets dont MM. les " Protestants sont en possession, que l'inauguration a eu lieu

" le 25 novembre dernier".

Le Conseil vote plus tard mille francs pour réparations et construction d'une sacristie, à l'église.

Ainsi l'église des Lèves avait servi de temple pendant plus de vingt-deux ans.

En 1832, le Conseil municipal des Lèves fit encore appel au Consistoire pour le prier de lui céder les locaux destinés au logement du concierge du temple des Bouhets ainsi que la grange attenante afin d'y installer une école primaire commune aux deux cultes. Dans sa séance du 3 août 1833, le Consistoire répondit que la propriété des-dits locaux lui avait été assurée par acte public passé devant Me Rebeyrolle et qu'il les destinait au logement d'un concierge et à diverses autres constructions nécessaires pour la commodité des fidèles et le bien du service; considérant néanmoins l'avantage que la commune pourrait retirer de cette cession, et l'intérêt de tous à ce que l'instruction primaire se répandît dans les campagnes, il décidait à l'unanimité que cette cession aurait lieu mais pour la destination spéciale qui lui était affectée;

N'étaient pas compris dans cette cession tous les terrains entourant le temple et lesdits locaux;

Une écurie devait immédiatement être construite aux frais de la commune et l'une des chambres faisant partie desdits locaux était réservée pour servir de sacristie.

Dans le cas où le maître d'école ne pourrait pas remplir les fonctions de concierge du temple ou s'en acquitterait mal, la commune devait s'engager à en faire faire le service par tel moyen qu'elle aviserait. Elle pourrait cependant s'affranchir de cette charge en faisant construire à ses frais un logement convenable pour un concierge.

La délibération du Consistoire fut communiquée au Conseil municipal dans sa séance du 16 août 1833 et toutes les conditions du Consistoire furent acceptées. Le 4 février 1834 le Conseil municipal décida officiellement que l'école des Bouhets serait mixte quant au culte.

Pour en revenir à la vie proprement religieuse de l'église relevons qu'en 1830 le Consistoire réélut les diacres qui étaient sortants par la voie du sort. Pour les Bouhets c'étaient MM. Drilhelle père, Béraud fils, Sandeau fils, Feneteau fils, Petit (de la

Siguenie) et Pierre Sivadon (des Gourds) ce dernier en remplacement de M. Braman, décédé.

En 1833, les membres sortants étaient MM. Paris fils, Pierre Sivadon, Comme, Vergniol et Brian père. Le Consistoire les réélut le 30 décembre 1833 et ajouta M. Paris fils aîné pour remplacer M. Rouchadet décédé, et M. Jarleton pour remplacer M. Petit, élu membre du Consistoire.

Mes notes s'arrêtent là. J'aurais désiré entrer un peu plus avant dans l'histoire de l'église des Bouhets; peut-être le ferai-je plus tard si j'en ai les moyens; mais d'ailleurs le temps où nous arrivons est assez voisin pour que beaucoup de lecteurs en aient entendu parler; et je n'ai pas voulu tarder plus longtemps à rédiger ces notes qui peuvent être utiles aux protestants des Bouhets et qui peuvent surtout leur mettre plus au coeur l'amour de leur église locale. Si tristes que soient la plupart des faits dont nous venons de nous occuper ils sont probablement peu de chose à côté de ce que nos pères auraient pu dire sur leurs souffrances. Cependant nous sommes consolés parce que nous comprenons qu'il y a eu de la vie chrétienne chez eux; s'il y en a qui ont faibli, qui sont "tombés par la force des tourments", comme on disait alors, d'autres ont résisté; et parmi ceux qui ont courbé la tête sous la persécution y en a t'il qui n'aient pas souffert? Ils sont morts tristement sans prévoir la liberté dont nous jouissons et qu'ils ont préparée en quelque mesure sans le savoir. Bénissons Dieu de ce qu'il a jusqu'ici soutenu les fils et filles des huguenots des Gourds, des Lèves et des Bouhets; que l'histoire des pères serve à des progrès spirituels et que chacun répète avec un de nos vieux psaumes (le 78^e)

Des temps passés, je dirai la sagesse,
Et devant tous, j'élèverai la voix
Pour proclamer les oeuvres d'autrefois.
Nous les avons avec soin écoutées
Quand nos aïeux nous les ont racontées;
À nos enfants nous les ferons connaître,
Et même à ceux qui sont encore à naître;
Nous leur dirons du Monarque des cieux
Le grand pouvoir et les faits glorieux.

Notes supplémentaires

J'ai trouvé des " rôles du ministère " se rapportant aux années 1636, 1637, 1638, 1639, 1640 et 1641; ils viennent de papiers ayant appartenu à la famille Rivoire, de Martet, paroisse d'Eynesse.

Sur le rôle de 1639 on lit: Je donne à M. Rigaud, aux Gourds, III[#] (3 livres). On peut maintenant comprendre qu'Etienne Rigaud était pasteur des Gourds avant d'être pasteur de Sainte-Foy; il a été, paraît-il, pasteur à Sainte-Foy, de 1650 à 1667.

Nous ne savons si l'indication " Rigaud aux Gourds " signifie pasteur des Gourds, ou propriétaire aux Gourds. Comme le sieur Rigaud était propriétaire dans la paroisse des Lèves il se peut que sa propriété était située aux Gourds. Il possédait aussi à Martet un domaine de 73 journaux et demi et 23 escats. Le rôle d'impôts de la paroisse d'Eynesse porte pour 1686 comme propriétaires: Les hoirs de Me Etienne Rigaud. (Il était donc mort à cette époque). L'impôt se montait à 54 livres, 12 sols, 3 deniers. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'impôt augmente avec les années car en 1695, la même propriété avec la même superficie payait 83 livres, 3 sols, 4 deniers.

Voici les noms des membres de l'église (je n'ai pu déchiffrer certains noms) avec leurs souscriptions qui figurent dans ces rôles:

v 1640

Les hoirs de Monsieur de Picon	12 [#]	
Mademoiselle de Labat		20 sols
Mr Mathieu Duverdier	3 [#]	4 "
Pierre Babin		6 "
Jehan Esquinat ? dit Riquebègue ?		6 "
André Matignon		6 "
Jehan Matignon dit bègue		6 "
Jehan La Chappelle au bois ?		20 "
Pierre Sandeau		4 "
Etienne Caris		6 "
Gilliot		6 "
Pierre Eymery dit Lobit		12 "
Jehan et autre Jehan Regnier		9 "
Daniel Barbareau		6 "
André Régnier		17 "
Jeanne Prénix, veuve de Guillon Régnier		16 "
Estienne Regnier, fils de Guillon Regnier		8 "

Pierre Gourd	6	sols
Jehan Pasquet, dit Barinbaud	2	"
Etienne Sivadon	4	"
Les hoirs de Pierre Tapon	17	"
Jehan Frugier, dit de Carnuit ?	9	"
Arnaud Drilhollé	12	"
Marsaud Prenix	4	"
Pierre Bonneval	4	"
Daniel Pagès	4	"
Jehan Savariaud	2	"
Daniel Plaziat	4	"
Pierre Bourdebin ?	4	"
André Gachignard	7	"
Jacob Turcaud	9	"
Pierre Turcaud	7	"
Estienne Turcaud	9	"
Pierre Couquiaud	9	"
Jehan Sorin	9	"
Jeannot Garrigues	3	"
Isabeau... damoiselle, femme de Mr François Poyade, le Vieux, du village de Duroux	20	"
Chapouti, des Régniers	4	"
Jehan Laviaille ?	4	"
Mademoiselle de Lavalade	17	"
Marthe de Fonvielle, damoiselle	17	"
Mademoiselle de Saint Aulaye	4 # 2	"
Jehan Fraissineau	20	"
Petitpierre	6	"
Pierre Papin	6	"
Elie Poyade	8	"
Marie Chaigneau, Vve Deboudin	10	"
Vve de M. Rolland	8	"
Marguerite Barbareau	15	"
Pierre Turchasson ?	1	" 6 deniers
Jehan Bourdichon	5	"
Pierre Amiguet	3	"
Pierre Ballostie ?	4	"
Monsieur Boursier ?	8	"
Pierre Fournier	2	"
Estienne Meyrat	3	"

Jean Meyrat	3 sols
Monsieur Bayle	20 "
Monsieur Saint Paud	12 "
Jean Villemontet	5 "
Joseph Fraissineau	8 "
Jacques Teyssandier	10 "
Monsieur Platier ?	10 "
Anne Rolland, Vve de Philip	5 "
Jean Faure	8 "
François Poyade	10 "
Marie Laporte	8 "
Mathieu Bienaimé	4 "
Vve de Monsieur Berjon	20 "
Monsieur Duverdier	20 "
Monsieur Deschamps	20 "
Mademoiselle de Trimonil	8 # 9 "

Comme il y avait plusieurs collecteurs nous n'avons donc ici qu'une partie des membres de l'église des Gourds et Eynesse.

Extrait du testament de Jacques Dupuy, Sr du Jar.

1655

" Au nom de Dieu qui a fait le ciel et la terre, Amen.
" Je soussigné reconnaissant de coeur et confessant de bouche
" mon Dieu auquel je rends grâces très humbles de ce qu'il m'a
" favorablement daigné départir ses grâces en la mesure qu'il
" a jugé expédient pour sa gloire et pour mon propre salut auquel
" il a pourvu m'élargissant la foi de laquelle il est dit que
" quiconque croit en Jésus-Christ ne périra point ains (mais)
" aura la vie éternelle; Considérant aussi que la fragilité de
" la nature humaine être telle qu'il est ordonné à tous de mourir
" et que nul ne soit assuré du jour ni de l'heure de sa mort et
" désirant pour éviter procès dans ma famille disposer des biens
" qu'il a plu au Seigneur me donner, je commencerai par l'invo-
" cation de sa grâce et miséricorde le suppliant me pardonner
" mes fautes et péchés au nom et par les mérites de son fils bien
" aimé qui a pris (ou peiné) mort et passion pour nous afin que
" quand il lui plaira me retirer de la terre des vivants il veuil-
" le recevoir mon âme au royaume des cieux qui est l'héritage

" que Dieu a ordonné à Pour ses iceux seulement et que quand
" Dieu aura retiré mon âme, mon corps soit enseveli aux tombeaux
" de mes prédécesseurs, parents et amis.
" Item. Je donne et lègue aux pauvres de l'église réformée des
" Gourds la somme de dix livres payable une fois seulement par
" mes héritiers. bas nommés après mon décès aux anciens de l'égli-
" se des Gourds pour être ladite somme distribuée par l'avis
" du Consistoire d'icelle".

.....

" Fait dans ma maison de Bidet le treizième décembre mil six
" cent cinquante cinq; ainsi signé: Dupuy ".

Environ 25 ans plus tard, le 8 février 1680, la veuve de Jacques Dupuy, née Marguerite Géraud de Langalerie, faisait dans la même maison de Bidet son testament " étant indisposée de son corps, toutefois saine de son entendement, Considérant ni avoir chose en ce monde de plus certain que la mort ni de plus incertain que l'heure d'icelle, de son bon gré et volonté a voulu disposer des biens que Dieu lui a donnés en ce monde a fait et ordonné son présent testament incupatif ? en la forme et manière qui s'ensuit. Et tout premièrement a recommandé son corps et son âme à Dieu, le père tout puissant lequel notre bon Dieu elle a supplié très humblement lui pardonner toutes ses fautes et péchés au nom et par le mérite de la mort et la passion de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ son seul fils. Item. a dit vouloir être enterrée après son décès en le cimetière qu'il plaira à ses héritiers bas nommés. Item. a donné et légué aux pauvres de l'église prétendue et réformée, de laquelle elle fait profession, de la ville de Ste Foy la somme de dix livres, payable une fois après son décès par ses dits héritiers aux diacres et receveurs desdits deniers de ladite église pour être distribuée auxdits pauvres sans se pouvoir divertir à d'autre usage "

L'expression " prétendue réformée " était une formule légale, employée par les notaires, et ne répondait pas aux sentiments de la testatrice; le legs est fait à l'église réformée de Sainte-Foy car elle était la seule alors qui restât debout dans toute la juridiction de Ste Foy.

Extraits d'un contrat de mariage

1654

" L'an mil six cent cinquante quatre et l'onzième jour du mois
" de février avant midi dans la maison noble de Lengalerie pa-
" roisse de St Quentin jurisdiction de Ste Foy, diocèse d'Aginois,
" sénéchaussée de Libourne régnant souverain prince Louis par la
" grace de Dieu Roy de France et de Navarre pardevant moi, not.
" royal soussignés et presans les témoins bas décrits et nommés
" ont été presans et personnellement constitués le S. Jean Gen-
" tilot fils de maistre Zacharie not. royal habitant dudit present
" lieu faisant de l'avis et consentement de M. Jean Rivoire,
" jadis huissier, son oncle, habitant du lieu de Martet paroisse
" d'Eynesse juridiction dudit Ste foy d'une part et Marguerite
" Geraud, damoiselle, fille de feu noble Jean Geraud de Lengal-
" erie escuyer, Sr de Grand bois, et de Margueritte de Courre-
" geoles, demoiselle ses pères et mères habitante aussi de present
" dudit present lieu faisant de l'avis et consentement de ladte
" Margueritte de Courregeoles sa dite mère presente et acceptante
" de l'avis et conseil de Jacques Dupuy escuyer Sr de Bidet
" aussi son beau-frère, de Jean Jacques Geraud escuyer Sr de
" Langalerie son nepveu, de Me Jean Jacques peclaud (ou Peicla-
" né) adat en parlement son beau-frère habitant du lieu de Cau-
" mond sénéchaussée de Condom, de philippe de bourgeois demoi-
" se le vefve de feu Anthoine Géraud, escuyer, Sr de Lengalerie
" tous presens et consentants d'autre part. Lesquelles parties
" et sur le proparlé du mariage d'entre ledit Sr Gentillot et
" la dite Geraud demoiselle, du vouloir et consentement que dessus
" a été accordé qu'iceux Sr Jean Gentillot et Marguerite Geraud
" damoiselle se marieront ensemble et solenniseront leur mariage
" dans l'église réformée" (probablement aux Gourds).....

Signé : Gorin, notaire royal

On trouve dans un registre du Consistoire de Montcaret que
le Consistoire délibère le 16 février 1670 sur une lettre de
M. Sarreau, pasteur de Bordeaux, qui demande au Consistoire de
lui accorder un de ses pasteurs, M. Queissat, pendant un voyage
qu'il a à faire. Le Consistoire s'excuse de ne pouvoir; entre
autres raisons il allègue " que aussi par intervalle qu'on doit
aider à l'église des Gours ".

" Les trois ministres Pierre Royère, d'Issigeac, Simon Canole, de Gours, J. Louis Malide de la Bastide qui, pour obéir aux ordres des synodes, s'étaient mis en contravention avec les édits et les ordonnances, en prêchant dans des lieux interdits furent condamnés à l'amende honorable, au bannissement perpétuel et à 3.000 livres d'amende".en 1672. (Voir la France protestante des frères Haag, à l'article Du Lion).

D'après le Bulletin de l'histoire du protestantisme français tome 12 pp. 256, 257, année 1863, Simon Canolle était pasteur aux Gourds en 1672, et Jacob Brun, de 1675 à 1688. Cette dernière date est-elle exacte ?

Abjurations

On lit dans les registres de Sainte-Foy les abjurations suivantes: Le 6 juin 1632, mariage dans l'église de Sainte-Foy, avec abjuration, de Mathias Couton, fils de Jean Couton et de Jeanne du Mazeau, de la Tour, paroisse de Thoumeyragues, avec Luce Marie Gorin (ou Sorin) fille de feu Jean et d'Isabeau Faure, de la paroisse des Lèves; le 20 septembre 1667, abjuration de Judith Coquillas ? fille de feu Jean Coquillas, de la paroisse de Thoumeyragues; le 22 mai 1668 abjuration de Jeanne Gourd, fille de Jean Gourd, de la paroisse de Saint-Quentin; le 14 février 1670, abjuration de Marie Mauri, fille de François Mauri et de Marie Gombaud, de la paroisse d'Appelles.

Plusieurs familles protestantes de la région s'expatrièrent pour cause de religion. Je ne sais si c'est pour cette cause ou pour toute autre, en tout cas, un protestant, le sieur Appolos ou Paul Rivoire, quitte la France; il était né à Riocaud le 30 novembre 1702 et était fils d'Isaac Rivoire et de Sirène Lambert. Après être allé chez un oncle ^{dans} l'île de Guernesey, il se rendit vers 1715 dans la Nouvelle-Angleterre et fit son apprentissage d'orfèvre à Boston. En 1733, ayant su que son père était mort il vint en France pour recueillir sa part d'héritage; mais son père avait laissé l'usufruit de ses biens à sa femme. Paul Rivoire mourut en 1754 laissant une femme, trois fils et quatre filles. L'aîné de ses fils s'appelait Paul et était orfèvre à Boston.

Un frère plus jeune d'Appollos Rivoire, nommé Simon, après avoir habité Paris dans sa jeunesse demeura ensuite au Cap françois (île de saint Domingue) et mourut, je crois, à Philadelphie, âgé de 66 ans environ; il était célibataire et laissait une fortune qui fut saisie par le consul français de Philadelphie. Des démarches furent faites par les parents de France et d'Amérique pour recueillir cette succession; je ne sais si elles aboutirent.

Affaire Gentillot

Un Gentillot accompagna le pasteur Gibert l'aîné en Saintonge (à Pons) pour un baptême que celui-ci devait faire et qui n'était autre qu'un guêt-apens. Surpris par la maréchaussée, il pût s'échapper; accusé d'avoir construit une chaire pour le pasteur et d'avoir assisté à des assemblées Gentillot fut condamné par coutume aux galères à perpétuité, le 14 juillet 1756. Réfugié en Hollande, il se retira aux Jourdis après l'édit de 1787. Son père avait fait construire aux Jourdis une retraite souterraine pour se soustraire si besoin était, aux recherches de la maréchaussée. Les traces de cette retraite ont existé pendant longtemps et existent peut-être encore.

On a de Gentillot une curieuse relation de l'affaire de Pons. Voir le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français t. XXVIII : p. 370, 371.

Un protestant emprisonné pour avoir épousé une catholique

C'est ainsi qu'un nommé Drilholle de la juridiction de Sainte-Foy fut jeté en 1778 dans les prisons de La Réole pour avoir épousé dans le sein de l'Eglise protestante une personne qui avait été autrefois catholique.

C'est Court de Gibelin, cet infatigable avocat des réformés de France qui nous apprend l'incarcération de Drilholle et qui intercède pour lui et pour sa femme auprès de M. Bertin.

A M. Bertin

Monseigneur

Avril 1778

" Je reçois de mes amis de Bordeaux des lettres relatives au nommé Drilholle, renfermé dans les prisons de La Réole, parce

qu'il a épousé dans le sein de l'Eglise protestante une personne qui avait été autrefois catholique.

" Le curé du lieu doit avoir accusé le sieur Drilhollé d'avoir induit cette fille à ce changement afin de pouvoir l'épouser, et c'est cette accusation qui doit avoir occasionné contre le nouveau marié cet emprisonnement sous lequel il gémit. Cependant les parents de la mariée, tous catholiques, ont donné une déclaration contraire à celle du curé. La mariée n'est pas plus tranquille. On parle de lettre de cachet pour la renfermer dans un couvent. Les cavaliers de maréchaussée dirent de leur côté au prisonnier qu'il donnât cinquante écus, pour les frais de son emprisonnement et qu'il promit d'épouser de nouveau à l'Eglise catholique, qu'on le relâcherait aussitôt. Il répondit, ajoute-t-on, qu'il n'avait pas ces cinquante écus et qu'il se tenait pour bien marié.

" Voilà donc un délit qui a été dénoncé par un prêtre, et qui a été puni comme s'il était vrai dans les circonstances les plus odieuses, mais quand cet infortuné aurait cru ne pouvoir épouser cette personne que lorsqu'elle serait catholique, son crime serait-il, Monseigneur, digne de prison, et celle pour qui devenir mère aurait eu la faiblesse de changer mériterait-elle d'être renfermée dans un couvent et d'y pleurer sa faute le reste de ses jours ?

" Je suis convaincu, Monseigneur, que vous trouverez le châtement trop sévère et qu'il ne tiendra pas à vous que le roi ne retire la lettre de cachet qu'il peut avoir donné contre ces infortunés. J'ose vous le demander au nom de l'humanité ".

Comme il y avait dans la juridiction de Sainte-Foy plusieurs familles du nom de Drilhollé, je ne sais à laquelle appartenait Drilhollé dont il est question ci-dessus.

Je citerai un mariage religieux régularisé à la mairie des Lèves le second jour complémentaire de l'an XIII de la République. Il s'agit de M. Pierre Gentillot, dit Sainte-Croix, officier de santé, âgé de 44 ans, au moment du mariage civil; demeurant à Cholet, fils légitime de feu Isaac Gentillot, ancien officier, et de feu Suzanne Boulogne, d'une part; et de demoiselle Elizabeth Drilhollé, âgée de 45 ans, au moment du mariage civil; demeurant aussi à Cholet; fille légitime de feu Mr Gé-

rard Drilhollé, agriculteur, et de Madame Jeanne Gentillot, demeurant aux Gourds. Les témoins sont Jean Drilhollé, agriculteur, âgé de 48 ans, demeurant aux Gourds, frère de l'épouse; Augustin Pelletreau, agriculteur, âgé de 35 ans, demeurant à Capelle; Jérôme Delmas, tonnelier, âgé de 47 ans, demeurant ces deux derniers aux Lèves. Les époux déclarent que depuis treize ans ils habitent ensemble et qu'ils ont fait donner à cette cohabitation la sanction religieuse.

L'acte de mariage légitime en même temps les enfants des époux.

Statistique de la population de l'église

Revenons quelque peu en arrière du temps où nous sommes arrivés dans la première partie de ce cahier et relevons quelques détails de statistique que nous ne connaissions pas alors.

Dans un état des archives du temple de Ste Foy, sans date, mais qui n'est pas postérieur à 1807 on lit :

Population prot. des Lèves

Goulard	7 personnes	Capelle (1)	13 personnes
Jobalet ?	4 "	La Doche	2 "
Isaac	9 "	Jn Durand	3 "
Fournaud	2 "	Les Mouyre ?	8 "
Bazinette	3 "	Rouchon	4 "
Chapelain	3 "	Martin	4 "
Cadret	3 "	Cartier	6 "
Bittot	3 "	Reynier	4 "
Mignard	3 "	Les Fayte	12 "
Mr Ste Croix	3 "	Pinsou ?	4 "
Drilhollé des Gourds	10 "	Feneteau	5 "
Sivadon	6 "	Durand	4 "
Les Verdié ?	7 "	le forgeron ?	1 "
les Jérôme (les Jérôme ou Delmas)	7 "	Labadie	7 "
Braman	4 "	Molin	5 "
La Torte	1 "	(sobriquet de Germain)	
Rouchadet	1 "	Maubert davey	1 "
		Thomas	7 "

1) Probablement la maison de Capelle.

x) la f. Marcule	2 personnes	Boucheret	6 personnes
Sequestre	8 "	Savignac	3 "
Les Poyade	7 "	La Merlette ?	1 "
Vaques	5 "	Verdier	5 "
Blondin	1 "	x) Les Couly	8 "
P ^{re} Bonnet	6 "	Ragon	10 "
		Lespine	8 "

Total: 236 personnes. x) sobriquet de Roquecave.

(x) Marcule est, je crois, un sobriquet donné à la famille Grasset. Mlle Grasset se maria avec Labaye. Les deux personnes protestantes désignent Mme Grasset, nommée Coulonne, et je ne sais quelle autre).

Caplong

Gentitive ?	3 personnes	... ? de la Mauberte	5 personnes
Les Morins	9 "	Au Breil	15 "
Monier	6 "	Audielle	6 "

Total : 50 "

(Il y a erreur d'addition)

Un autre état daté du 1er Septembre 1811, signé : Braman, adjt, donne pour la commune des Lèves 246 protestants et 205 catholiques; total 451 habitants. Pour la section de Thou meyragues il donne 169 protestants et 281 catholiques; ce qui faisait pour les deux sections 901 habitants se répartissant en 486 catholiques et 415 protestants.

Cet état donne les noms des chefs de famille protestants et catholiques et le nombre des protestants et catholiques par familles.

Noms	Protestants	Catholiques
Bommartin	6	
Drilhollé afné	4	
Thaurau ?		3
Biscaron		4
Labadie	8	
x Aujourdi	6	

x (Probablement la maison des Jourdis)

	Noms	Protestants	Catholiques
	Feyte	7	
	Large	5	
	Roquecave	3	
	Paillavaire	4	
x)	Laregnière	4	
	Gorin la Cabane	4	
	Rousié		5
	Baritau	6	
	Guillon		4
	Durret	5	
	Bernède		4
	Clairac		5
	Ragon	9	
	Vve Delmas	3	
	Gros		6
	Braman	7	
	Teyssier		5
	Durand	5	
	Delmas	4	
	Lespine	7	
	Lermite	3	
	Prévot		3
	La grelote		2
	Savignac	3	
	Mathieu	4	2
	Merlet	4	2
	Rivoire		2
	Guignard		4
	Verdié	6	
	Ramon	3	
	Fenetau	4	
xx)	Bouton	1	2
	Les Gouillaud		2
	Pillaute		3
x	(Probablement la Régnière c'est à dire la fille ou femme de Régnier).		
xx	(des Bouhets. C'est la femme Bouton qui était protestante).		

Noms	Protestants	Catholiques
Nouveau		5
Pelletreau	10	
Paris	8	
Sivadon	6	
Arnaud		4
Millet		5
Roboham	3	
Bagingete	5	
Vve Gentillot	2	
Bonnet	9	
Caris	2	
Vve Cayé		2
Noël		5
Gillet	6	
Drilhollé	10	
Sivadon	5	
Cousinet		4
Martinaud		6
Chapelin	2	4
Cadret	2	3
Peyrot	6	
Les Boudeiron		5
Mignard	1	2
Dumas	1	
Vve Auberon	4	
Vve Doche	2	
Barbafère	5	
Luret		5
Maransain		7
Constantin		5
J ^{que} Constantin		6
Chabassié	4	
Martinaud Jn	2	
Vaque	4	
Fourcade	1	
Gouyon		3
La Martinaud		1
Gorin juge	5	
Berderie	5	

Noms	Protestants	Catholiques
Pouyade	2	
Sequestre	6	1
Marcou		7
Les Barbouty		12
Matignon		3
Peysonnié		4
Cholet		5
Maubert		4
Vve Maubert		4
Martinaud		2
Les Delmas Jaquet		9
Durand		2
Coculet		4
Vve Priaulaud		2

La population de la section de Thoumeyragues ne se trouve pas dans cet état.

Dans un état des " Protestants de la Société de Laroquille " dressé en 1819, se lisent les renseignements suivants sur Thoumeyragues :

Thoumeyragues	{	Les Paris	28 personnes	}	64
		Grangeneuve et Gillet	16 "		
		Les Girauds	15 "		
		La Roche	5 "		

Ces chiffres ne concernent probablement que les hameaux de la section de Thoumeyragues dont les habitants fréquentaient le culte protestant de Laroquille.

Copie du Rôle de contributions de frais de culte

Eglise des Lèves

Année 1817

Perception par Aug. ^{tin} Leculle (x)

Noms des contribuables	Les Lèves	Quotes	
		F	sous
Drilholle, des Gourds		18	
Vve Gentillot		6	
Gorin Lacabane		12	
Pelletreau		13	
P ^{re} Poyade		1	10

x) concierge du temple de Ste Foy.

Ant ^{ne} Poyade	1 F	10 sous
Vve Frugier	2	
Frugier	1	10
Sivadon aux Gourds	1	
Paris, à Capelle	1	
Sivadon Lamigre	1	
Drilhollé aîné	1	10
Bajengette	1	
Isaac Bonnet	1	
Braman	3	
Jérôme Delmas	2	
Etienne Durand	3	
Pierre Bonnet	1	
J ⁿ Delmas	1	
Feneteau dit Lafleyta	1	10
Les Feyte	1	10
Roquecave	1	
Ragon	1	10
Beaumartin	1	
Baraton	3	
Sivadon, aux Mourleaux	1	
Drilhollé, de Roumage	6	
Martineau Grandjean	1	
Drilhollé, des Mauberts	2	
Béraud	2	
x) Boucheret jeune	1	
Boucheret aîné	1	
femme Goulard	1	10
Peyraud	1	
Vve Lardin	1	
Vve Couchard	1	
Meymi	1	
Naud frères	1	
Vve Cizeau	1	
Baraton	1	
Sequestre	1	
Morin aîné	3	
Morin Nirome	3	
Monier	1	

x) Il y a eu au moins un Boucheret aux Philippons.

		sous
Borderie	1 F	
à Gensac		
Barbafaire	1	
Louis Jemain	1	10
Prioleau	1	
Bittot	1	
Chapelain	1	
Cadré	1	
Rousseau	1	
Mlle Maurin	2	
la Saurine	1	
Sanpareil	1	
Maubert Duvergé	6	
Etienne Drilhollé	1	10
Appelle		
Mr Jauge	12	
Mr Petit	6	
Bariteau	2	10
Martineau	2	10
Taureau	1	
Savariaud Daviau (des Philippons)	1	10
Lespine Jean	1	10
Brian jeune	2	
Brian aîné	1	10
Boucheret	2	
Chinchon	3	
Roche Pignot	2	
Laribet ficat	1	10
Laribet fils	1	10
Feheteau	3	
Bertailade	1	10
Drilhollé	2	10
Crezen dit Quatre	1	
Jean Nicolas	1	10
Comme Lanus	3	
Elie Lespine	1	
Cadet Favereau	1	10
Pierre Peyrot	1	10
François Saquebouille	1	
Audubert	1	10

	F.	sous
Pierre Sandeau	2	
Bariteau, mineur	1	10
Pierre Fardet	1	10
Roboham	1	
Couquieau	1	
Marie Mazera	1	
Naud aîné	1	
Thoumeyragues		
Mr Gorce	24	
Mr Fontanelle	12	
Paris, des Martineaux	9	
Buty, des Maillets	6	10
Martineau, des Girauds	2	
Lajarthe	2	
x) Roquecave	3	
François Sellier	2	
Marie Buty	6	
Monteau, à la Cholette	1	
Gourd, de Riocaud	3	
Vve Bérard	3	
Loncle à la Beylie	1	10
Ferchaud, aux Martineaux	2	
<hr/>		
Total :		277 . 10

x) des Ballues. La famille Monier l'a remplacé.

Comme nombre d'habitants de la commune de St Quentin se sont souvent rattachés à l'église protestante des Lèves, nous donnons ici un état de la population protestante de cette commune en 1819.

Population de la Commune de St Quentin

Liret	Prot.		Prot.
Bellordre	1	Platon	4
Jn Sivadon	5	5	Le métayer de Mr Marche 5
Jn Gérard	4	Jque Sivadon	5
Matignon	3	Vve Renateau	6
Elie Brun	4	Pre Frugier	4
Jn Mourgue	5	St Quentin	
Pre Brachet	3	Le Curé	3
Pre Sénat	7	7	Mme Danier 4
Jn Babeau	6	André Gourd	4
Pre Vigouroux	4	Pre Bailhon	7
Vve Grimard	4	4	Labrousse 6
Vve Chavier	1	Baron	
Beraud aîné	3	3	Beyssière 3
Le Gourd		Jn Sun	7
Bailhon	3	Illaret	5
Féreyrau	9	Au Fourcaud	
Tureau	4	Gourd Miron	2
Pauquet	4	Pre Gourd	5
Roudier	4	4	Savariaud fils 8
Cazin	5	Beysset	4
			4

		Prot.		Prot.
Rolland	7		Poyade André	2 2
Sivadon Antoine	3		Jn Meymit	4 2
Martin, meunier	4		Corech	3 1
Savariaud père	2		Mohize	2 2
Simon Merlet	2		Mauberts	
Taillade			Les Drilhollé	9 9
Martineau	3		Boucheret	3 3
Illaret Est ^{ne}	2		Sabloux Jn	3
Teyssier	6		Sabloux Faurie	6
Illaret Jn	4		Maubert Pr	5
Vve Illaret	5		Barthélemy	3 3
Fourcade Rouge	4		Lartoumat	3
Lapeyrière			La Durette	5 5
Fourcade Cadet	6		Marchand	
Fourcade dragon	3		Bailhon Jn	7
Fougnet	5		Boyer	6
Barbot			Naud	5
Dupuis	2		Mathieu, meunier	7 7
Renier	5		Peyrou	
Dumaine	5		Couchard Jn	5 5
Reynier Jn	3 3		Fougnet Joseph	3 2
Langalerie			Turpeau	4

			La Courille		Prot.
Chilleau	6	6	Dupuis Salomon	6	
Couquiaud	7	7	Vircoulon	3	3
Le sieur Marche	3	3	Sacquebouille	4	3
Araudeau Pre	2		La Tourouge		
Peyrou			Fourneau fils	3	3
Le sieur Espert	6		Fourneau père	6	
Courgit	6		Fourcade	3	
Terrier	6		Dubory Jn	4	
Vigouroux Pre	4		Boulin	4	
Bourasson			Aux Pelletans		
Paris Pre	4		Mme Dumas	7	7
Sivadon Jques	8	8	Laliet	7	
Toulouse	4		Jn a Brard	3	
La Girarde			Faure, meunier à la Couronne	2	2
Fauchey Pre	7		Vergnier		
Mme Philip	4	4	Barbafaire	2	
Gallatrat	6		Naud	6	
Au Mayne			Jennat	2	
Grégoire Pre	4	4	La Barroque	1	
Cramat	4	4	Aux Sorins		
Coculet	5	5	Naud Jn	5	5
Delmas	4	4	Caumont	3	

		Prot.	
Pierrillon	2		L'état porte 195 protestants mais il y a 198 "
Vve Sorin	6	6	Autre état de la popul. prot. de St Quentin
Garderet	4	4	(date probable : 1819 parce que la note est écrite sur une lettre de 1819).
Peyssonnier	6	5	
Extrade	4		
Jiron Dumas	3		La Durette 5 protestants
			Drilholle 6 "
			Boucheret 4 "
Les Ouvret	9		Meymi 4 "
			Moïse 2 "
François Tillet	3		Béraud 3 "
			Bourguignon 4 "
Vve Lardin et sa famille	9	5	Les Bardous 8 "
			La Arnémote ? 2 "
			id 4 "
Jousiaume	7		Fournaud 3 "
			Dumas 19 "
Matignon	4		Virecoulon 3 "
			Jaquebouille 4 "
Descrambe	5		Batard 1 "
			Grégoire 4 "
Jn tailleur	2	x)	Jérôme 4 "
			Fourcaud 6 "
Amanieu	2		Brulé 5 "
			Pre Ragon 5 "
Goulard	8	2	Beraud 5 "
			Paris 7 "
La Bonétye			Vve de drilh. 5 "
			Les Frugier 7 "
Pre Descrambe	8		Couchard ? 3 "
			Vve de M. Duval ou Davey ? 4 "
Paris	7	7	Jean Naud 5 "
Beraud	5	5	Peyssonnier 6 "
			Vve Ardoin 5 "
Ragon	4	4	Goulard 3 "
Drilholle	5	5	
			Total : 145
Mondin	5	5	
Rolland	4	3	x) Il s'agit probablement de Jérôme Delmas du Mayne.
Les Frugier	7	7	

D'après une lettre de l'Adjoint au Maire de Riocaud, M. Gautier, la population protestante de cette commune était en 1819 de 30 individus " au plus fort ".

En 1831 la commune des Lèves et Thoumeyragues comptait 733 catholiques et 350 protestants.

Sur un tableau fait en 1832, on trouve comprises dans la 4^{ème} section de l'église consistoriale de Ste Foy, les communes suivantes:

Les Lèves avec	203	protestants	
Thoumeyragues:	166	"	
Riocaud :	29	"	
Caplong :	33	"	
St Quentin :	164	"	
Appelles :	200	"	

Total : 795

En 1841 le recensement de la population protestante donne les résultats suivants :

Les Lèves et Thoumeyragues :	321	protestants	
Riocaud :	49	"	
Caplong :	20	"	
St André et Appelles :	447	"	

En 1850 le registre du Consistoire donne les chiffres suivants de la population protestante :

Commune des Lèves et Thoumeyragues	320	protestants	
" de Riocaud	49	"	
" de St André et Appelles	447	"	
" de Caplong	20	"	16 33
" de St Quentin	197	"	

Voici les résultats du recensement ordonné par le Consistoire et consignés dans la délibération du 10 février 1852.

Eglise des Bouhets :

Cette église.... a une population totale de 563 protestants dont pour la population flottante environ 19 ce qui réduit la population réelle à 544.

Il y a dans cette église 20 mariages mixtes dont 3 sont sans enfants, 8 ont des enfants protestants et 9 ont des enfants catholiques.

La répartition par communes de la population protestante est celle-ci : (Recensement arrêté au 15 janvier 1852) :

Les Lèves et Thoumeyragues :	303	
Appelles :	188	
Caplong :	42	568
Riocaud :	30	

Le recensement fait du 1er août au 30 septembre 1856 donne pour Les Lèves et Thoumeyragues 304 protestants

" Appelles	143	"
" Caplong	31	"
" Riocaud	30	"
<hr/>		
Total :	508	"

Séance du Consistoire de Ste Foy du 6 février 1864 :

Adoption d'une statistique à adresser au Ministère :

Eglise des Bouhets: Population : 508; Ménages: 147; Couples mariés: 141; Nombre de mariages : 4; Nombre de baptêmes : 6.

Instruction primaire

A l'époque où l'Etat ne s'occupait pour ainsi dire pas de l'enseignement primaire, les protestants, devançant le temps, et fidèles en cela à leurs traditions, avaient fondé des écoles là où ils l'avaient pu. Le Consistoire de Ste Foy en particulier en avait établi plusieurs, notamment aux Lèves. A notre connaissance le premier instituteur protestant des Lèves est M. Pierre Rouchadet. Né à Ste Foy le 4 février 1781, il avait été marin pendant 25 ans et prisonnier en Angleterre; en avril 1815, il fut appelé à diriger l'école des Lèves, breveté du 3^e degré, le 3 février 1817, il continua son enseignement jusqu'à sa mort le 5 novembre 1832 et était très apprécié par M. le pasteur Drilholle. (L'école de M. Rouchadet se tenait dans la première maison à droite en s'engageant dans la rue qui conduit à Beaulieu). Pendant les dix années qui avaient précédé l'arrivée de M. Rouchadet, 9 instituteurs ou institutrices s'étaient succédé aux Lèves; ils ne pouvaient pas vivre de leur profession. Dans un état de statistique sur l'instruction primaire, adressé le 10 janvier 1831 à l'autorité académique, M. le pasteur Drilholle, président du comité cantonal protestant, écrivait sur les ins-

tituteurs à la colonne d'observations : " Ces malheureux sont " forcés de chercher soit dans l'arpentage, soit dans d'autres " états des ressources qu'ils ne trouvent pas dans leur école; " qu'il serait à désirer que l'instruction primaire fût gratuite " dans toutes nos écoles ! nous appelons ce moment de tous nos " vœux."

M. Rouchadet fut remplacé par M. Martineau, protestant aussi. La loi organique sur l'instruction primaire datant du 28 juin 1833, c'est M. Martineau qui a été le premier instituteur public; il exerça aux Bouhets. L'école des Bouhets était alors mixte quant au culte. Le 26 mars 1834 le Conseil municipal présenta M. Guy (protestant) autrefois instituteur au Fleix, pour remplacer M. Martineau qui s'était retiré. A la séance du 6 mai 1836 le Conseil présenta M. Faure (catholique) instituteur à Riocaud, pour remplacer M. Guy, démissionnaire, et le 29 octobre 1840, le Conseil présenta M. Baritaud aîné (protestant) élève de l'école normale, pour remplacer M. Faure, démissionnaire. La loi du 15 mars 1850 ayant créé des écoles confessionnelles, M. Baritaud devint l'instituteur de l'école communale protestante des Bouhets. Après lui se succédèrent au même titre MM. Georges Schaefer, Emile Bonmartin et Richez.

Sauf M. Schaefer qui tenait l'harmonium, les instituteurs protestants des Bouhets ont généralement été lecteurs au temple, soit spécialement, soit à tour de rôle, avec d'autres laïques; presque toujours l'église leur a alloué une subvention.

Fidèles ayant exercé une charge dans l'église

Outre les noms qui ont été cités, voici la plupart des autres noms des membres de l'église qui ont participé à sa direction jusqu'à la séparation des Eglises et de l'Etat.

Comme chefs de famille désignés par le Consistoire local pour concourir à l'élection du Consistoire général : MM. Vergniol père; Paris, des Martineaux; Charles Jauge; Buty; Sandeau; Damaniou père; Auguste Pelletreau, médecin.

Comme diacres: Drilholle père; Béraud fils; Braman; Sandeau fils; Feneteau fils; Petit; Pierre Sivadon, des Gourds; Comme; du Râle; Buty, petit-fils; Baritaud, instituteur; Faudet, de la Gravouze; Matignon; Brian; Paris fils jeune, des Martineaux;

x) Les Brian demeuraient aux Philippons.

(Les Paris des Martineaux ont fait partie des Conseils de l'église, de père en fils) Paris des Bouhets; Ragon jeune ; Sivadon, des Mourleaux ; Mondain père; Damaniou père; Jean Fardet, des Girauds; Baraton; Bérard; Paris père, des Merveilleaux; Paris fils, des Merveilleaux ; Feneteau second (du Montet); Monier père, des Ballues; Delmas; Bontems; Berbessou; Cadret fils; Pillac.

Comme membres du Consistoire local, nommé à partir de 1852, Conseil presbytéral :

Jarleton, Pierre Sivadon, des Gourds; Sandeau; Paris, de Beaulieu; Lespine, cantonnier; Comme; Vergniol père; Matignon, métayer à la Siguenié; Baritaud, instituteur; Ragon jeune; Labadie; Fardet, de la Gravouze; Sivadon, des Mourleaux; Mondain père, de la Bonétye; Pitre Drilhollé; Paris Jean fils jeune; Jean Paris aîné, des Bouhets; Damaniou Pierre fils aîné; Jean Fardet père, des Girauds; Vergniol Chéri; Martinet Jean; Nicolas François; Théophile Laporte; Jacques Sivadon; Joël Escarmant, Ragon Pierre, de la Bonétye; Fardet Edmond, des Bérards.

Comme membres, à divers titres, du Consistoire de Ste Foy : Petit; Jauge aîné; Brunel ^{aîné} ~~aîné~~; Paris, des Martineaux (de père en fils); Vergniol père; Vergniol Chéri; Buty fils; Pitre Drilhollé; Damaniou fils aîné; Anselme Duvergier, de Goulard; Fardet Jean, de Thoumeyragues; Joël Escarmant; Jacques Sivadon, des Mourleaux.

Pasteurs de l'église

A la séance du Consistoire de Ste Foy du 27 septembre 1847, M. Mercat, suffragant de M. Drilhollé, et ancien pasteur de la Consistoriale de Niort, est nommé pasteur à la place de M. Drilhollé, spécialement pour la section des Bouhets.

Le 20 janvier 1848, le Consistoire modifie ce qu'il avait fait, et M. Mercat est appelé comme pasteur de la Roquille. Les Bouhets n'ont pas de pasteur spécial et c'est le pasteur Isaac Marche qui est chargé de cette église.

A la réorganisation des cultes protestants par le décret-loi du 26 mars 1852, le Consistoire décide que l'église des Bouhets n'ayant pas de pasteur, et par suite ne doit pas nommer de Conseil presbytéral, ceux de ses membres qui se trouvent à gauche de la route de Ste Foy à St Macaire feront partie du

registre paroissial de l'église de la Roquille et ceux qui se trouvent à droite de cette même route feront partie du registre paroissial de l'église d'Eynesse.

A la séance du 16 novembre 1852, le Consistoire, sur la proposition de M. Pitre Drilholle, décide que l'église des Bouhets, quoique n'ayant pas de pasteur, aura cependant un conseil presbytéral et arrête en conséquence que M. Grotz pasteur adjoint présidera l'élection de cette paroisse.

En séance du 23 mars 1857, le Président du Consistoire donne communication d'un décret du 14 février 1857 accordant un pasteur pour les Bouhets.

Par délibération du 29 mars 1857, le Conseil presbytéral des Bouhets, présente au Consistoire, à l'unanimité, à la place de pasteur nouvellement créée, M. Pauvert Mathias Edouard, alors suffragant de M. Marche, bachelier en théologie, et consacré au saint ministère dans le temple d'Eynesse le 26 mai 1852. A l'unanimité le Consistoire nomme M. Pauvert, pasteur des Bouhets, et la nomination est confirmée par décret du 9 mai 1857.

Le Conseil presbytéral des Bouhets dans sa délibération du 17 février 1865, présente comme pasteur à la place de M. Pauvert, appelé à Ste Foy, M. Paul Chrysostome Trocquemé, pasteur extramuros à Sedan, né à St Quentin le 24 mars 1835, consacré dans le temple de Sedan. Le Consistoire nomme M. Trocquemé dans sa séance du 26 février 1865. (M. Trocquemé est mort à St Sulpice de Royan en 1915).

Le 24 février 1870, le Consistoire accorde à M. Trocquemé son exeat pour le 15 mars prochain. M. Trocquemé est appelé à diriger l'église libérale de La Chaux-de-Fonds (Suis-se). Sur la proposition du Conseil presbytéral des Bouhets, le Consistoire nomme le 8 avril 1871 comme pasteur de cette église, M. Paul Thenaud, de Tonneins, consacré aux Bouhets par M. Ernest Monbrun.

Dans sa séance du 7 septembre 1875, le Consistoire nomme comme pasteur des Bouhets, M. Adrien Laroche, d'Angoulême, en remplacement de M. Thenaud, nommé à Gensac.

M. Laroche ayant été appelé à une suffragance à Rochefort, il est remplacé par M. Bernard de Saint-Affrique; celui-ci est remplacé par M. Rognon nommé par le Consistoire le 25 septembre 1895, et consacré aux Bouhets le 23 septembre 1895. M. de Saint-Affrique avait été appelé à St Quentin.

(M; de Saint-Affrique fut consacré aux Bouhets par M. le

Etat de la caisse des Bouhets en 1859

Collectes au temple pendant l'année 1859 : 243 F,54
Etablissement d'une bibliothèque : 50

L'église perdit la somme de huit cents francs dans le désastre des maisons de banque qui eut lieu à Sainte-Foy en 1867.

(Le 20 avril 1904, le Consistoire approuve une délibération du Conseil presbytéral de l'église des Bouhets, en date du 25 décembre 1903 ouvrant un crédit supplémentaire dæe trente francs sur l'exercice 1903 pour les réparations du temple).

C'est sous le ministère de M. le pasteur Pauvert que la famille Broca céda son cimetière à l'église des Bouhets; officiellement ce n'est qu'à la séance du 28 février 1871 que le Consistoire approuve une délibération du Conseil presbytéral des Bouhets portant acceptation d'une donation d'un cimetière faite par le docteur Broca.

Vie religieuse de l'église

A la réorganisation de nos églises, au commencement du XIXème siècle, les bibles et les nouveaux testaments étaient rares; il fallait parer à ce danger pour notre avenir religieux; nos pères le reconnurent et formèrent des sociétés bibliques. En 1823, il se forma une société biblique des Lèves, branche de celle de Ste Foy.

Membres du Comité directeur:

x) Rouchon, propriétaire, président. x) des Jourdis.
Drilhollé, pasteur, vice-président.
Drilhollé, avocat } secrétaires
Rouchadet, instituteur }

Assesseurs ou membres du Comité:

MM. Elie Guignard, des Mauberts;
André Pougade, de Langalerie;
Mathieu Baraton, des Mourleaux;
Pierre Sandeau fils, des Petits-Mauberts;
Pierre Durand, des Lèves;
Pierre Sivadon, des Gourds;
Jean Comme, du Râle;
Delmas Jérôme père, trésorier et dépositaire des bibles.

Le 13 février 1844, lecture est faite au Consistoire général d'une pétition des jeunes gens de l'église des Bouhets, demandant au Consistoire de faire célébrer deux services divins, chaque

pasteur Soulier de Bordeaux et installé le dimanche 25 janvier 1885.

M. Bernard de Saint-Affrique avait été nommé par le Consistoire le 16 octobre 1884 et comme il n'avait que 23 ans une dispense d'âge fut demandée. Sa nomination par le Ministre date du 1er janvier 1885.).

M. Rognon ayant reçu vocation de l'église de Caussade (Tarn et Garonne) le Consistoire nomme à sa place M. Bouillon, pasteur de Cannes, consistoire de Sauve (Gard). M. Bouillon était un ancien catholique.

Situation matérielle et financière de l'église

A l'époque où l'église fut créée quelques membres s'entendirent pour acheter une maison qui devait servir de presbytère; c'est la maison qui appartient maintenant à M. le docteur Pauvert, dans le hameau de la Beauze; et c'est là que vint s'établir son père, le pasteur Pauvert, lors de sa nomination aux Bouhets. Messieurs les pasteurs Trocquemé, Thenaud et Laroche habitèrent cette même maison. Je ne sais pour quelle raison M. Laroche vint ensuite habiter au Montet et c'est là que depuis les pasteurs des Bouhets ont résidé.

L'église n'a guère eu comme ressources que les dons des fidèles et les collectes des dimanches, et peut-être est-ce faute de fonds que le Consistoire général dans sa séance du 18 novembre 1844 inscrivit à son budget une somme pour l'achat d'une robe de pasteur, destinée à l'église des Bouhets.

En 1847, l'église recevait pour ses pauvres un legs de 300 francs, fait par M. Petit, de la Siguenie.

Les registres du Consistoire mentionnent que dans la séance du 23 décembre 1853 eut lieu la vérification des comptes de l'église des Bouhets.

Caisse des	{	Recettes jusqu'au 22 décembre courant:	380 F,48
pauvres		Dépenses jusqu'à la même époque :	156, 35
		suit	
		D'où/un excédent en caisse de :	224, 13
Caisse des	{	Recettes jusqu'au 22 décembre :	99,53
frais de culte		Dépenses jusqu'à la même époque :	88,85
		D'où suit un excédent en caisse de :	10,68

dimanche, dans le temple des Bouhets.

Le Consistoire prenant en considération cette pétition et voulant favoriser de tout son pouvoir les bonnes dispositions des signataires,

Arrête :

Chaque dimanche il y aura deux services religieux dans le temple des Bouhets, si le consistoire local de cette église le trouve nécessaire et convenable.

Heureux temps que nous voudrions voir renaître !

L'esprit chrétien cherchait à se répandre; les réunions se multipliaient un peu partout; on bâtit même un temple à Littory, commune de Saint-Quentin, les protestants de cette commune se trouvant loin des temples les plus voisins; le 31 mai 1849 eut lieu la dédicace de ce temple. Le culte s'y célébrait tous les 15 jours, et dans les premières années tout au moins, il était présidé tantôt par le pasteur qui prêchait aux Bouhets, tantôt par celui qui prêchait à Eynesse.

Je me souviens que dans ma jeunesse des réunions religieuses se tenaient l'hiver, soit aux Bouhets dans la sacristie ou la salle d'école, soit dans des hameaux; on y venait même de loin.

J'ai connu des familles où l'on pratiquait le culte domestique, le soir; d'autres qui ne le faisaient que le premier janvier; un membre de la famille faisait ce premier jour de l'année la lecture d'une prière. Je tiens à rappeler ces traditions pour que les générations actuelles ne les oublient pas.

Je pourrais citer tels chrétiens authentiques de l'église des Bouhets qui par leur vie et leur piété ont fait du bien autour d'eux; je ne les nomme pas pour ne ^{pas} faire tort à d'autres chrétiens que je n'ai pas connus suffisamment.